Levée de l'embargo : Les Maliens dans l'attente toujours...

MALI

700

L'information est l'oxygène des temps modernes

VENDREDI 02 OCTOBRE 2020

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Publication de la Charte de la Transition

Vers une levée des sanctions ?

Urgence de redécollage pour le Mali : Bah N'Daw doit impérativement se soustraire du diktat de la junte !

Transition : En attendant le gouvernement...

LIBÉREZ L'HONORABLE SOUMAÏLA CISSÉ !

ENSEMBLE NOUS POUVONS !

Sommaire «

Une

Publication de la Charte de la Transition : Vers une levée des sanctions ? P.4

Brèves

Communiqué de la Médiation internationale P.10
Assainissement : Water Aid et Amasbif aux côtés de la Commune VI P.10
L'argent de Moussa Traoré rapatrié au mali par la Suisse : Rétablir la vérité historique du Mali P.10
Mise en œuvre de l'accord de paix pendant la transition au Mali : La médiation internationale se concerte P.11
Affaire Kalilou Sofara : Quand Mohamed Cherif déjoue un complot du HCME P.11
Transition : Les propositions de la CPAM P.12
CANAM : Visite de terrain du DG BABY P.12
Le président kényan Uhuru Kenyatta en France : L'économie au cœur de la visite P.13
Diplomatie : Les États Unis soutiennent la transition malienne dirigée par des civils P.13

Actualité

Détention arbitraire des personnalités politiques et militaires : La judiciarisation des dossiers a débuté mardi P.15
21e session du conseil d'administration de la CANAM : La Direction Générale félicitée pour ses performances dans un contexte de conjoncture économique P.16

Politique

Urgence de redécollage pour le Mali : Bah N'Daw doit impérativement se soustraire du diktat de la junte ! P.17
Bilan politique de 60 ans d'indépendance de la république du mali : 22 septembre 1960 – 22 septembre 2020 5 présidents, 4 coups d'état, 04 rébellions touareg, 30 ans de démocratie ; pour quels résultats ? P.18
Transition : En attendant le gouvernement... P.23
Levée de l'embargo : Les Maliens dans l'attente toujours... P.24
Autrement dit : A la croisée des chemins ! P.25

Culture & société

Pour relever le Mali, selon Rokia Traore : « Le malien honnête ne doit plus être un fou mis à l'écart par tous » P.27

International

Ouattara-Bédié en Côte d'Ivoire : Le dernier combat P.28
Terme Sud (Sénégal) : Théâtre d'une guerre fratricide entre 79 familles de militaires et une « hiérarchie assoiffée de terres » P.29

Sport

Football : Le mali et l'Espagne se disputent Adama Diarra Traoré P.31
Mali : La liste des aigles, Adama Traoré sélectionné ! P.32

Document

Decret n°2020-0072/PT-RM du 1er octobre 2020 portant promulgation de la charte de la transition P.33

P.11

P.15

P.24

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef :** Amadou TALL
- **Rédaction Générale :** Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo
- **Gérant :** Moctar Sow
- **Service Commercial :** Youssouf Diarra
- **Secrétariat :** AZIA Bénédicte

Publication de la Charte de la Transition : Vers une levée des sanctions ?

Les maliens n'en peuvent plus : la chape de plomb de l'embargo cumulés avec les effets de la Covid-19 semblent venir à bout de leur légendaire résilience. Aujourd'hui, leur écrasante majorité n'a rien à voir avec les petits calculs politico-militaro-diplomatico-institutionnels. Le malien lambda ne demande aujourd'hui qu'une seule chose : vaquer librement à ses occupations normales qui ne lui assurent au demeurant et au mieux que sa pitance quotidienne. Faut-il lui faire regretter désormais et si rapidement IBK ? Il ne faudrait peut-être pas aller si loin mais pour les maliens la coupe est pleine.

Après la satisfaction par le CNSP de deux exigences majeures de la CEDEAO à savoir la nomination d'un premier ministre civil après celle d'un Président de la Transition militaro-civil dont il a fallu s'accommoder, de nombreux maliens ont pensé, à tort, que la levée des sanctions qui les frappent était imminente. Personne ne leur avait expliqué, qu'au-delà de ces deux points, la CEDEAO avait d'autres exigences auxquelles elles tenaient tout autant qu'aux deux premières. Il s'agissait de la publication de la Charte de la Transition qui seule devait permettre de se faire une religion claire sur la satisfaction des deux points restants à savoir l'intérim du Président de la Transition et la dissolution du CNSP.

On le sait, la Charte est censée avoir été adoptée à la clôture les journées nationales et même lue publiquement à cette occasion. D'ailleurs, pour coller à cette fiction, pour ne pas dire plus, le document publié dans le Journal officiel est daté du 2 septembre 2020 et signée du Colonel Assimou Goita. Cette publication de la Charte le 1er juillet 2020 ne lui donne une existence légale qu'à compter de ce jour. Quelle valeur juridique donner alors aux actes, y compris les serments du Président et du Vice-président de la Transition tout comme le décret de nomination du premier ministre ? Tous ces actes souffrent congénitalement de nullité mais personne ne se fait d'illusion sur les conséquences immédiates à tirer de ces libertés avec la légalité.

D'ailleurs, comme l'avait indiqué le M5-RFP, rien n'était clair comme disposition de ce texte, véritable boussole de la Transition. Aussi, les observateurs ont été surpris d'entendre dire que des discussions avaient été ouvertes entre le M5-RFP et le CNSP sur un document déjà adopté. Les points sur lesquels ces discussions ont porté ont-ils été intégrés ? Nous le saurions le dire.

Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'hier 1er juillet 2020 que la Charte de la Transition a été publié au journal Officiel de la république du Mali. La question est désormais de savoir si elle satisfait en l'état aux exigences de la CEDEAO.

Rappelons à cet égard que dans ses différentes moutures d'avant publication au Journal officiel, le Colonel Assimou Goita tenait, comme à la prunelle de ses yeux, à la disposition suivante « **Lorsque le Président de Transition est empêché de façon temporaire de remplir ses fonctions, ses pouvoirs sont provisoirement exercés par le Vice-président. En cas de vacance de la Présidence de Transition pour quelque cause que ce soit, ou d'empêchement définitif constaté par la Cour constitutionnelle saisie par le Gouvernement de Transition, le Vice-président assure l'intérim**».

Pour la CEDEAO, cette disposition était tout simplement inacceptable dans la mesure ou à tout moment le colonel Assimi Goita pouvait se retrouver président de la transition. Un accident, une maladie ou un rappel à Dieu naturel de Bah Ndaw ouvrait automatiquement cette perspective dont la CEDEAO ne voulait absolument pas entendre parler. A ce refus, le CNSP retorquait, peut-être à bon droit, qu'un vice-présidait suppléait tout naturellement un président empêché. Le dialogue de sourds a duré, les maliens qui dans leur majorité n'y comprenaient que dalle en ont souffert et in fine le CNSP a lâché prise car la disposition ne figure plus dans le texte publié.

Mais on peut se demander si la CEDEAO se contenterait de cette « concession » dans la mesure ou l'intérim de président de la Transition sera désormais réglée par la Constitution de 1992 qui désigne le président de l'Assemblée nationale, c'est-à-dire le président du CNT pendant la transition pour assumer cette charge.

Or l'article 14 de la Charte dispose que « **Le Conseil national de Transition est présidé par une personnalité civile ou un militaire élue en son sei**n ». Qu'adviendra-t-il si cette personnalité est militaire ? On le voit, le problème est juste déplacé mais il n'est pas résolu et il convient sans doute de tout tirer au clair pour ne pas se retrouver avec de nouveaux blocages.

L'article 7 du document publié règle la diffi-

culté sur les prérogatives du Vice-président qui n'est plus en charge de la Refondation : « **Le Président de la Transition est secondé par un Vice-président. Il est désigné suivant les mêmes conditions que ce dernier. Le Vice-président est chargé des questions de défense et de sécurité** ».
On le voit donc, le Colonel Assimou Goita reste vice-président mais avec des pouvoirs largement diminués. Il ne lui reste également plus aucun espoir d'être président de la Transition, du moins dans sa forme actuelle.

La dernière question, qui n'est pas la moindre a été éludée par la Charte. En effet, c'est en sa qualité de Président du Comité National pour le Salut du Peuple que le Colonel Assimou Goita a signé la Charte nationale. Or la CEDEAO a une dernière et forte exigence pour la levée de l'embargo sur le Mali et des autres sanctions qui frappent le Mali. (Ré) Or la Charte ne donne aucune indication sur la disparition du CNSP. Qui reste, en l'absence d'une disposition expresse sur ce sujet, en place avec tous les moyens de pression sur le Président et le Premier ministre de Transition.
Sans donc être un oiseau de mauvais augure, il faut croire que les maliens ne sont pas au bout de leur souffrance. Le CNSP ne veut pas lâcher le pouvoir. La CEDEAO ne veut pas du CNSP. Le serpent continue à se mordre la queue. Et les pauvres maliens continuent à souffrir.
Jusqu'à quand ?

Moctar SOW

Ouverture Média - OM

OM INFO : #Alerte_Info
La levée de l'embargo contre le Mali devrait rapidement intervenir. La Junte a réajusté le tir sur les prérogatives du vice-président de la Transition (le Colonel Assimi Goita) dans la Dernière version de la Charte publiée au Journal Officiel. Source : Serge Daniel

Nous sommes étonnés de constater sur les réseaux sociaux une affiche de mobilisation pour la libération de l'Artiste Sidiki Diabaté avec le Logo d'Ouverture Média. Nous tenons à informer l'opinion que nous n'avons été associés ni de près ni de loin à l'organisation de cette marche et nous n'en connaissons pas les organisateurs.
Tout en respectant la Présomption d'innocence de l'Artiste, nous ne voulons en aucun cas être associé à une activité qui viendrait influencer la justice ou entraver la procédure judiciaire en cours.
Nous nous désolidarisons donc formellement de cette marche et condamnons l'utilisation inopportune et sans autorisation de notre logo. LA DIRECTION

Jeune Afrique

Censée rompre avec les pratiques de l'ère Bouteflika, la réforme constitutionnelle présentée par Abdelmadjid Tebboune marque plutôt un durcissement du régime, selon le constitutionnaliste Massensen Cherbi.

Accusé, entre autres, de détournement de deniers publics et de corruption, Djerassem Le Bemadjiel, qui s'est entouré d'avocats tchadiens et français, espère faire invalider la procédure lancée contre lui devant la Cour suprême.

Le Grand conseil du canton de Genève pourrait interdire à Paul Biya de séjourner dans la ville, après l'agression d'un journaliste suisse par six gardes du corps du président camerounais en 2019.

RFI Afrique

Ce rapport documente la responsabilité des forces de sécurité dans la répression de rassemblements contre la réforme de la Constitution. Des mouvements qui ont causé la mort d'au moins 50 personnes en un an, selon Amnesty, qui recense de nombreux cas d'homicides contre des manifestants et d'arrestations arbitraires.

Moussa Baba Coulibaly

Enrichissement illicite, causes et solutions avant les conséquences (prison). Un sujet à prendre très au sérieux.

MALI KANU

Visite chez le Chef d'Etat-major de l'Armée de l'Air
Les 28 et 29 Septembre 2020 le Général de Brigade Vidal Alain représentant la Force Barkhane au Mali et le Directeur General de Sky Mali, étaient venus respectivement l'un pour s'enquérir de l'expérience de l'Armée de l'Air dans le domaine de transport Aérienne et de recevoir des conseils l'autre pour une visite de courtoisie chez le Chef d'Etat-major de l'Armée de l'Air, le Colonel Alou Boï DIARRA.
Au cours de ces visites il a été question de collaboration bilatérale entre la Force Barkhane et l'Armée de l'Air afin de pouvoir lutter efficacement contre les Groupes Armés terroristes.
Des cadeaux symboliques ont été échangés au terme de ces échanges entre les différentes parties.

Bacary Camara

Adama Sangaré, maire du district de Bamako en fuite pour la France?
La victime d'un nouveau canular
Le maire du district regagne Bamako ce soir en provenance de la France, ou il avait participé au congrès de l'Association des maires francophone AMF, en dépit des menaces de suspension du Mali des instances de la francophonie ce voyage a été rendu possible grâce à un ordre de mission délivré par le CNSP. Concernant les sous générés par la privatisation de la SOTELMA en 2010, la mairie du district a bénéficié de plus d'1milliard de FCFA, une somme dépensée aux besoins d'investissement et de fonctionnement de la mairie. Tous les justificatifs liés à ces dépenses sont consultables au niveau de cette structure. Par ailleurs, une société d'installation des panneaux solaires court depuis plusieurs mois derrière des créances contractées auprès de la Mairie du district. Mais pour éponger cette dette, celle-ci a écrit par deux fois la direction nationale de la dette publique, mais ces requêtes sont restées lettres mortes.
B.CAMARA/Le phénix

Sandigui Diakité

La déclaration de Paul Kagame, président du Rwanda qui fait trembler les européens et jette la honte sur ces présidents africains colonisés:
« Je ne veux pas être un Africain avec une mentalité eurocentrique. Je veux simplement être un Africain avec une mentalité afrocentrique. Établir les règles de mon développement et ne pas être sermonné par ceux qui nous considèrent inférieurs. »
Vive_Kagame

YERI Bocoum

DÉSIGNATION DU NOUVEAU PM : ME MOUNTAGA TALL ET LES CV
Le processus de désignation du Premier ministre

de Transition n'a pas été si facile. Bien au contraire. Il a suscité, énormément, de remous et à Kati et au sein de la classe politique. Naturellement, le M5-RFP n'a pas été épargné par cette frénésie ou «Premier-ministre mania».... lire : Moussa Touré
Source : Nouvelle Libération

#revuedepresse
#soumano_YBC
MINISTRE DE LA CULTURE SOUS RAMA : 5,5 MILLIONS DE FRAIS D'HÔTEL NON PAYÉS À ADDIS-ABEBA
L'équipe de vérification du BVG a constaté que le ministère de la Culture n'avait pas remboursé les frais d'hôtel des artistes maliens, invités au 32e sommet de l'Union Africaine (UA) à Addis-Abeba (Ethiopie), par le président Ibrahim Boubacar Kéita.
En effet, lors de ce Sommet, l'ambassade a préfinancé (à la demande du ministre de la Culture en personne) les frais d'hôtel des artistes musiciens maliens et de leurs troupes ayant pris part à l'animation de la soirée-gala de musique panafricaine, organisée le 09 février 2019, à Addis-Abeba.

Abdoul Momini Bokoum

Direction Justice Militaire
FIN DE L'AUDIENCE FORAINE DU TRIBUNAL MILITAIRE DE BAMAKO A SEGOU.
Elle était présidé par M. Noumadi KANTE, président du tribunal militaire de Bamako conseillers à la cour d'appel de Bamako. Le parquet était représenté par M. Youssouf FOFANA , Procureur militaire de Bamako Procureur du tribunal de grande instance de la commune II du district de Bamako, du magistrat Commandant Kadiana KONE Substitut, les Magistrats Militaires Lieutenant colonel Ousmane KALOGA de l'Armée de Terre, Chef d'Escadron Mamadou M KONE de la Gendarmerie nationale et le Commandant Alassane KEITA de l'Armée de l'Air comme juge au siège. Madame Diawara Fatoumata DE greffière en Chef du tribunal militaire de Bamako était aussi présente à Segou. Ont aussi pris part a cette audience, les autorités civiles et militaires de Segou ainsi que le Colonel major Issa Ousmane COULIBALY, Directeur de la Justice Militaire.
08 dossiers ont été jugé dont 04 condamnations a prison ferme et 04 condamnations avec sursis. A novembre pour les audiences du tribunal militaire de Mopti.

Meilleure École du Sénégal
UNE PROFESSEURE MALIENNE PORTE AU DOS LE BÉBÉ D'UNE ÉTUDIANTE PENDANT LE COURS AUX ÉTATS-UNIS (USA).
Pour permettre à une de ses étudiantes qui avait ramené son bébé avec elle à l'université de prendre des notes pendant le cours, une professeure d'université, Américaine d'origine Malienne du nom de Ramata Cissé, s'est proposée de garder l'enfant de cette dernière.
C'est tout naturellement que la professeure a mis le bébé au dos et a continué d'enseigner durant 3 heures de temps.
Source: LinkedIn

Bassirou Thiam

FEMAFOOT
"L'infirmière qui a pris la photo a dit :
Ça fait 3 jours que ce patient est arrivé à l'hôpital pour recevoir un traitement. Et pendant ces 3 jours, personne de sa famille n'est venu poser des questions sur son bien-être (peut-être qu'il vit seul). Mais un pigeon vient tous les jours et s'assoit dans son lit pendant un certain temps et s'en va. Plus tard, il a été découvert qu'il s'asseyait quotidiennement sur le banc du parc et nourrissait les pigeons."
#BT_Média
#Vision_Lointaine

Communiqué de la Médiation internationale

La Médiation internationale s'est réunie le 1er octobre 2020 pour échanger sur l'évolution de la situation au Mali, notamment la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du Processus d'Alger à l'aune des derniers développements qu'a connu le pays.

La Médiation internationale :

Se félicite des marques d'engagement renouvelé des autorités de transition pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord de paix et encourage les parties signataires à le mettre en œuvre de bonne foi. Réitère son attachement à la mise en œuvre de l'Accord et réaffirme son engagement à continuer à accompagner le Mali dans la transition en cours qu'elle souhaite apaisée et inclusive. Exprime le besoin de tenir une réunion du Comité de Suivi de l'Accord une fois le nouveau gouvernement de transition formé.

Fait à Bamako, le 1er Octobre 2020

L'argent de Moussa Traoré rapatrié au mali par la Suisse : Rétablir la vérité historique du Mali

Des banques suisses ont reversé 2,4 milliards de dollar au mali soit plus de 1200 milliards de FCFA. Le précédent Moussa Traoré et les 2,4 milliards de dollars. Cette issue bancale n'est pas sans rappeler le marathon judiciaire que les banques ont imposé aux autorités maliennes, désireuses de mettre la main sur le pactole accumulé et placé en Suisse et à Monaco par l'ancien président Moussa Traoré. Il n'a pas fallu moins de six ans d'instruction pour que les cantons de Vaud, Zurich, Genève et Neufchâtel, concernés par les dépôts contestés, se décident à reverser au gouvernement de Bamako 2,4 milliards de dollars saisis sur différents comptes. Une première. Non sans une farouche résistance des établissements financiers, et même de certaines administrations publiques, soucieuses de sauvegarder l'image de discrétion de la Suisse, qui lui vaut d'accueillir l'équivalent de 564 milliards de dollars provenant du monde entier.

SOURCE: RFI

Assainissement : Water Aid et Amasbif aux côtés de la Commune VI

Appuyé par le Water Aid, l'Association malienne pour la Sauvegarde du Bien-être Familial (AMASBIF) était, mercredi dernier, face à la presse pour faire le point d'un document d'analyse budgétaire du sous-secteur Assainissement. Le dossier brulant était de partager avec les différents acteurs sur les résultats des collectes des données sur le budget et les activités de renforcement des capacités réalisés en faveur de l'assainissement en commune VI du District de Bamako.

Pour contribuer à l'atteinte des résultats de l'objectif, l'Amasbif en collaboration avec la Mairie de la Commune VI du District de Bamako et de l'appui technique de Water Aid a mis en œuvre l'extension du projet de plaidoyer en assainissement en Commune VI. Selon la présidente de l'Amasbif, cette rencontre s'inscrit dans le cadre de partage d'un document d'analyse budgétaire des sous-secteurs qu'elle a réalisé dans ladite commune. Ensuite, elle a souligné l'analyse budgétaire qui démontre l'insuffisance dans le financement au niveau du sous-secteur Assainissement. « Nous avons pu réaliser, à travers l'ONG Water Aid, les recherches d'informations sur le budget alloué au sous-secteur de l'assainissement en Commune VI du District de Bamako dans le cadre d'un projet financé par la Fondation BIP » a affirmé la Mme Barry Aminata Touré. Avant de céder la parole, elle poursuivra que cette analyse a porté sur la part des budgets d'investissements au niveau du sous-secteur du 2016 à 2020. Malgré la réalisation de ces différentes activités, le représentant du Water Aid, Moussa Keita a corroboré les difficultés rencontrées du sous-secteur en assainissement dues à l'insuffisance des moyens accordé et des ressources humaines capables à relever les défis dans ce domaine. Selon lui, les différents acteurs œuvrant dans le domaine de l'Assainissement sont informés des résultats des collectes et du budget accordé à l'Assainissement en Commune VI du District de Bamako. . Pour plus transparence, dira-t-il, le vivier d'acteurs sur les collectes des données et le suivi du budget sur l'Assainissement en Commune VI est présenté au public.

Ibrahim Sanogo

Affaire Kalilou Sofara : Quand M ohamed Cherif déjoue un complot du HCME

Qu'est-ce qu'on n'aurait pas vu au Mali. Dans un contexte de blocage total, certains fils du Mali n'ont pas souci de la cohésion et de la concorde. Selon les premières informations dont nous disposons, l'affaire Kalilou Sofara a commencé lors de la première journée des concertations nationales.

Le président du CSDM, dont le rôle a été actif et prépondérant pour la prise en charge des préoccupations de la diaspora, reste encore dans le viseur du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur. Et pourtant les deux organisations n'ont cessé d'afficher leurs intentions de travailler ensemble.

Selon des sources proches de l'enquête, l'objectif était d'exclure le président du CSDM de tout le processus en cours. Il fallait une provocation de taille, pouvant pousser à la faute Mohamed Cherif Haïdara. C'est ainsi que Kalilou Sofara, un membre du HCME, âgé d'environ 70 ans, aurait gravement injurié de mère, Mohamed Chérif Haïdara dans une salle du CICB en présence de personnalités de marques.

Le spectacle, poursuit notre source, était insoutenable. L'occasion aurait été belle, en cas de réaction impulsive de « Madiba », de l'emballer dans une procédure qui le mettrait hors d'un processus qui l'a vu se démener en faveur des maliens de la diaspora.

Mais après la formulation d'une plainte auprès du procureur par l'avocat du président du CSDM, des démarches ont été entreprises auprès de hauts responsables, influents et proches du plaignant. Mais l'acte est impardonnable, affirment-ils. « La mère du président du CSDM est aussi notre mère. Quelle intervention voulez-vous qu'on fasse dans une telle affaire » ont réagi en substance un inspecteur de la police ou encore un leader de la CMA.

Déjà à la Brigade d'Investigation Judiciaire, un ancien ambassadeur du Mali et un ancien premier Ministre du Mali, tous témoins de cette indigne scène, vont témoigner et confirmer que Kalilou Sofara a publiquement insulté Mohamed Chérif Haïdara.

Dans la formation du nouveau gouvernement en vue, le Figaro du Mali a appris que deux postes ministériels seraient réservés respectivement pour le CSDM et pour le HCME. Et parmi les deux noms qu'aurait proposés les hommes de Habib Sylla, figurerait Kalilou Sofara. Une façon de lui garantir une immunité ? En tout cas, la procédure se déroule sous l'instruction du parquet de la commune 3

Figaro du Mali

Mise en œuvre de l'accord de paix pendant la transition au Mali : La médiation internationale se concerte

Ce jeudi 1er octobre s'est tenue, au quartier général de la minusma à bamako, une réunion de la médiation internationale. Réunissant les membres de la Médiation Internationale, cette rencontre était présidée par l'Ambassadeur d'Algérie, chef de file de ladite médiation, Son excellence M. Boualem CHEBIHI, en présence du Chef de la MINUSMA, le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, M. Mahamat Saleh ANNADIF ainsi que de certains Ambassadeurs et représentants d'Organisations Internationales accrédités à Bamako, dont la CEDEAO. Selon le diplomate algérien, l'objet de cette réunion était de « faire le point sur l'Accord de paix pendant cette période cruciale ici au Mali, et voir les prochaines étapes en ce moment précis, où une transition s'ouvre, avec la désignation d'un Président et d'un Premier ministre ».

Selon M. CHEBIHI, la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali est toujours « la priorité de la communauté internationale ». Avant cette crise, des priorités pour les prochaines étapes de la mise en œuvre de l'Accord avaient déjà été fixées par la Médiation internationale, en consultation avec les parties maliennes. La poursuite de celles-ci devrait reprendre très bientôt.

« On attend juste l'opportunité de réunir toutes les conditions, notamment la formation du gouvernement pour que l'on reprenne les activités sur une base réelle, » a déclaré l'Ambassadeur d'Algérie qui se veut rassurant pour la suite du processus : « on est encouragé par ce qui a déjà été évoqué depuis le 18 août. On a vu qu'il y a un engagement renouvelé à la mise œuvre de l'Accord. Maintenant, concrètement comment cela va se faire ? On se projette bien sûr dès maintenant à tenir une réunion du Comité de suivi (de l'Accord CSA) ».

MINUSMA

Transition : Les propositions de la CPAM

La Coalition pour un autre Mali (CPAM) exige la prise en compte des reformes suivantes pour la refondation du Mali

- Réduire le pouvoir du président de la république et prévoir sa mise en accusation et sa destitution devant l'assemblée nationale ;
- Réviser l'accord issu du processus d'Alger et le faire adopter devant le conseil national de transition (CNT),
- Réviser la charte des partis politiques,
- Supprimer le financement public des partis politiques ;
- Mettre en place d'un seul organe chargé de l'organisation des élections,
- Supprimer certaines institutions budgétivores (haut conseil des collectivités, le conseil économique et social, les assemblées régionales) et réaffecter ce budget aux services sociaux de base (éducation, santé, hydraulique etc...),
- Valider la nomination et la destitution des juges (magistrats) devant l'assemblée nationale au cours d'une séance publique,
- Supprimer l'AEEM qui est devenue presqu'une milice armée,
- Revoir les innovations pédagogiques en revenant à l'enseignement classique,
- Adopter les programmes scolaires à nos réalistes socioéconomique, culturelle et historique,
- Obliger les écoles privées à recruter un personnel permanant et les faire affilier aux institutions de sécurité sociale,
- Créer dans chaque région et grand cercle du Mali, un institut de formation en agronomie, élevage et pêche,
- Accélérer la mise en place du régime d'assurance maladie universelle (RAMU),
- Fermer systématiquement les cliniques et cabinet médicaux qui ne répondent pas aux critères exigés par la loi,
- Interdire aux Ministres, aux parlementaires et autres hauts cadres de l'Etat d'aller se soigner à l'extérieur sauf sur avis médical du comité national d'éthique pour la santé et les sciences de la vie (CNESS),
- Instaurer des critères de patriotismes et d'intégrités pour la désignation des Directeurs des Service publics de l'Etat,
- Règlementer vigoureusement l'utilisation abusive des réseaux sociaux (Facebook, WhatsApp etc...),
- Mettre en place une politique réelle de prise en charge totale des ayants droits des militaires et représentants de l'état tombés sur le champ de l'honneur,
- Reformer la gestion de nos ambassades pour assainir la gestion financière et rendre effective l'accès des maliens de l'extérieur aux services consulaires.

Mamadou BA /Porte-parole de la CPAM

CANAM : Visite de terrain du DG BABY

CSREF commune 4 quartier Mali,pharmacie du deuxième pont, laboratoire rive droite et CSREF de la commune 5 à Kalabancoro ont reçu la visite du Directeur Général de la CANAM ce 01 Octobre 2020.

M. Mahamane BABY accompagné de ses collaborateurs s'est rendu dans lesdites structures sanitaires pour s'imprégner de la gestion de l'AMO au quotidien et surtout échanger avec les différents acteurs des difficultés liés à cette gestion.

Les principaux problèmes évoqués étaient entre autres l'exiguïté des guichets ou espaces AMO; conséquences manifestes des attentes prolongées pour les assurés , le retard constaté pour l'obtention des cartes AMO, le dysfonctionnement de certaines machines qui génèrent le ticket d'accréditation avec le nouveau système biométrique, le retard accusé pour le paiement des prestataires....

A toutes ces préoccupations, le Directeur Général BABY et ses collaborateurs ont donné des réponses et se sont engagés à ne ménager aucun effort pour l'équilibre du régime .

Mahamane BABY de préciser que les énormes pertes de la CANAM étaient liées en partie à la validation à priori des feuilles de soins , la fraude à l'identité , les prescriptions non rationnelles d'où l'instauration du nouveau système biométrique par l'avènement du ticket d'accréditation.

A l'issu des rencontres, les prestataires ont salué cette initiatives du Directeur Général et ont exprimé leur soulagement suite aux réponses aux différentes appréhensions.

M. BABY à son tour de les remercier et s'est engagé à demeurer à l'écoute pour le maintien de l'AMO pour le bonheur des maliens

Diplomatie : Les États Unis soutiennent la transition malienne dirigée par des civils

« Les États-Unis saluent la mise en place d'un gouvernement de transition dirigé par des civils en République du Mali comme un premier pas vers le retour à l'ordre constitutionnel ». C'est l'annonce faite par le Dr J. Peter PHAM, Envoyé spécial des États-Unis pour le Sahel.

Il a été reçu en audience ce matin par SEM Bah N'DAW, Président de la Transition, Chef de l'État.

Les États-Unis sont enthousiastes par l'engagement des autorités Maliennes de la transition « à organiser des élections démocratiques dans un délai de 18 mois, comme cela a été convenu avec la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest, CEDEAO », s'est réjoui M. PHAM qui espère que les questions en suspens avec la CEDEAO pourront être résolues rapidement et à l'amiable.

Il a également rappelé l'attachement des États-Unis au respect des droits de l'Homme, au renforcement de la gouvernance, à la lutte contre la corruption, à la réforme des processus électoraux et à un progrès dans la mise en œuvre de l'Accord de paix et de Réconciliation issu du processus d'Alger. Selon M. PHAM, qui a salué le soixantième anniversaire de relations bilatérales entre les deux pays, « un Mali démocratique, prospère et sûr est essentiel pour l'avenir de la Région du Sahel.

Source : Présidence de la République

Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Le président kényan Uhuru Kenyatta en France : L'économie au cœur de la visite

Le président kényan, Uhuru Kenyatta, et son homologue français, Emmanuel Macron, lors de sa visite à Paris, le 1 octobre 2020. REUTERS/Gonzalo Fuentes/Pool

Le chef de l'État kényan est accompagné de cinq de ses ministres pour cette visite dédiée à la coopération économique. Il a participé ce jeudi matin à la conférence de la Banque publique d'investissement, l'institution chargée de promouvoir les entreprises françaises à l'étranger, aux côtés de son homologue français Emmanuel Macron.

Les deux chefs d'État en ont profité pour évoquer les opportunités économiques qui les lient, malgré la crise sanitaire mondiale. Et c'est un Uhuru Kenyatta plutôt déterminé qui est apparu sur la scène de la conférence. Il a bien sur évoqué les difficultés posées par la crise du Covid-19, « mais le monde doit continuer de tourner, a-t-il martelé, nous devons continuer d'avancer ». C'est un combat global, a rappelé le président kényan, aucun pays ne peut s'en sortir seul, et pour cela, il faut s'appuyer sur le principal atout de l'Afrique : les jeunes générations.

« Nous regardons souvent le continent africain pour ses ressources naturelles : les diamants, le pétrole, le gaz... Et nous avons tendance à fermer les yeux sur le véritable potentiel de l'Afrique : nos jeunes hommes et nos jeunes femmes, leur capacité à participer à la construction d'un monde meilleur pour nous tous », a déclaré Uhuru Kenyatta.

Face aux entrepreneurs français, le dirigeant l'assure : il y a des opportunités à saisir au Kenya. Et à ses côtés, le président Emmanuel Macron ne cache pas son engouement pour le pays. Une « porte d'entrée », selon ses mots, « sur toute la région ».

« Pour nous c'est très important parce qu'on s'est peut-être habitués à avoir des très gros contrats avec toujours les mêmes acteurs dans les mêmes pays en Afrique. Et ce n'est pas bon. Ce n'est pas bon pour les pays africains et ce n'est pas bon pour nous. Parce que ce n'est pas comme ça qu'on est innovants. Ce n'est pas comme ça qu'on donne une image de la France qui est forcément la bonne. Ce n'est pas comme ça qu'on apporte une réponse qui est la plus utile à l'entrepreneuriat, la jeunesse et le développement africain », estime le président français.

La visite d'Uhuru Kenyatta en France doit durer cinq jours. Il doit encore notamment rencontrer le Medef, c'est-à-dire le patronat français.

Source : RFI

Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE

CANAM

REPUBLIQUE DU MALI

La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous

Détention arbitraire des personnalités politiques et militaires : La judiciarisation des dossiers a débuté mardi

Arbitrairement arrêtés le 18 août 2020, le jour même du coup d''Etat militaire qui a renversé, le Président Ibrahim Boubacar Keita, des personnalités civiles (le Premier ministre Boubou Cissé et le Président de l'Assemblée nationale Moussa Timbiné) et des officiers supérieurs, une douzaine, croupissent toujours en prison.

Parmi ces officiers figurent en bonne place, l'ancien ministre de la Défense, le Général Dahirou Dembélé, l'ancien ministre de la Sécurité, le Général M'Bemba Moussa Keita, l'ancien Chef d'état- major des Armées, le Général Abdoulaye Coulibaly, le Chef d'état-major particulier de la présidence, le Général Oumar N'Dao dit Baron, le Directeur du service du matériel, du transport et des hydrocarbures des Armées, le Colonel-major Moustapha Drabo, l'ex Directeur général de la gendarmerie, le Général Boukary Kodio...

Plusieurs voix se sont élevées contre ces détentions arbitraires, dignes d'une autre époque. En première ligne, les Associations de défense de droits de l'homme au Mali ainsi que la CEDEAO qui ne cesse de multiplier les pressions à cet effet. Pas plus que le 25 septembre dernier, la mission de médiation qui a séjournée à Bamako a insisté sur la « libération urgente des personnalités, conformément aux décisions des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la Communauté ».

Au cours de la cérémonie de prestation de serment du Président de la Transition et du Vice-Président, le Procureur de la Cour suprême, Boya Dembélé, a courageusement requis, au nom de la liberté, des droits de l'homme, l'élargissement des prévenus qui ont passé plus d'un mois en prison, sans être présentés devant un juge. Aussi, a-t-il réclamé haut et fort, devant l'assistance et les jurés, la libération ou la judiciarisation des dossiers, s'il en existe, bien sûr, des personnalités concernées.

Ne voulant pas les libérer, des dossiers ont été rapidement montés pour tenter de présenter ces personnalités devant la justice.

C'est ainsi, que de sources concordantes, il nous est revenu que le procureur de la commune II, Youssouf Fofana, est monté à Kati le mardi 29 septembre pour auditionner des officiers dans le cadre de l'exécution de la Loi d'orientation et de programmation militaire (LOPM). Une véritable diversion pour certains, dans la mesure où des rapports d'enquêtes existent en la matière.

Concernant l'ex-Premier Ministre Dr Boubou Cissé et le Président de l 'Assemblée Nationale, Moussa Timbiné, ils seraient en instance d'être présentés au juge Mahamadou Kassogué. On leur reprocherait des crimes en rapport avec les tueries des 10, 11 et 12 août, alors qu'aucune enquête sérieuse n'a été menée dans ce sens. Un fanfaron, peint comme étant de l'AEEM, aurait dit que des manifestants ont agit sous les instructions de Timbiné.

L'Etat de droit voudrait qu'ils soient simplement élargis, au regard du délai de garde à vue largement écoulé. Ensuite, procéder à des enquêtes sérieuses concernant chacune des personnalités, avant de prétendre les présenter devant la justice.

La réalité, c'est que la junte est toujours dans le dilatoire. Elle veut perdre du temps pour casser le moral des généraux, pour les empêcher d'être libres, à des fins stratégiques, peut-être jusqu'à la fin de la Transition, déjà mal partie. Il n'est pas exclu que ces généraux soient contraints à une retraite forcée. Suivez mon regard !

Le Nouveau Mali dont on parle ne sied pas avec de telles combinaisons. L'Etat de droit est un État juste, équitable pour tous. La politique de deux poids deux mesures est inacceptable ainsi que les règlements de compte politique et ou militaire.

Force doit rester à la loi ! Elle est notre protectrice, à nous tous ! Sinon, le compte à rebours sera toujours au rendez-vous de façon cyclique et cynique. Que Dieu nous en préserve!

Wa Salam!

El Hadj Chahana Takiou
Source : Journal le 22 Septembre

21e session du conseil d'administration de la CANAM : La Direction Générale félicitée pour ses performances dans un contexte de conjoncture économique

La 21e session du Conseil d'administration (CA) de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM) s'est tenue le jeudi 24 septembre au siège du Conseil National du Patronat (CNPM). C'était sous l'égide du président du Conseil d'administration (PCA), Moussa Alassane Diallo.

Au cours de ladite session, la dernière de l'actuel mandat du Conseil d'Administration, les administrateurs ont examiné et adopté les procès-verbaux des 19e et 20e sessions ordinaires et de la 7e session extraordinaire du CA, l'état de la mise en œuvre des recommandations issues de ces sessions, l'état d'exécution du programme d'activités 2019 et l'état d'exécution du budget au 31 décembre 2019, le rapport du commissaire aux comptes, le compte de gestion de l'exercice 2019, le rapport d'activité au 30 juin 2019 et l'état d'exécution du budget au 30 juin 2019 et le projet de budget rectifié de l'exercice 2020.
Selon le PCA, Moussa Alassane Diallo, le budget 2020 de la CANAM s'équilibrait en recettes et en dépenses à plus de 67 milliards de F Cfa. Il a indiqué qu'une rectification du budget de l'exercice 2020 a été soumise à l'approbation des administrateurs pour une meilleure orientation, recadrage et ciblage des dépenses selon le contexte et en fonction de certaines priorités, dont le déploiement du nouveau système d'information de type web service pour servir l'ensemble des cercles du Mali ainsi que les dépenses liées à l'entretien de ce système. Cette rectification, selon le PCA, n'affecte pas le montant total du budget. « Ce qui est une bonne chose», s'est-il réjouit.
Le budget de l'exercice 2019 de la CANAM se chiffrait à plus de 65 milliards de francs Cfa. Il a indiqué que le montant des recettes mobilisées, toutes recettes confondues, s'élève à plus de 66 milliards de F Cfa sur une prévision de plus de 65 milliards, soit un taux de réalisation d'environ 101%. C'est ainsi qu'il a félicité le Directeur Général de la CANAM, Mahamane Baby, et toute son équipe pour le travail abattu.
De l'avis du PCA de la CANAM, les dépenses ont été liquidées à hauteur de plus de 63 milliards de F Cfa sur un montant prévisionnel de plus de 65 milliards, soit un taux d'exécution d'environ 97%. Le montant total liquidé des dépenses techniques s'élève à plus de 48 milliards de F Cfa sur une prévision de plus de 50 milliards, soit un taux d'exécution d'environ 97 %.
Selon Moussa Alassane Diallo, les états financiers qui donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat consolidé comprennent le bilan et le compte de résultat consolidé. Ainsi, le total au 31 décembre 2019 se chiffre à plus de 85 milliards de F Cfa contre 80 milliards au 31 décembre 2018, soit une progression de 5,83 %. Il a indiqué que la trésorerie active représente plus de 256 milliards soit 30,50 % de l'actif du bilan. Ceci s'explique par le niveau des placements sous forme de dépôts à terme auprès des banques et les bons du Trésor.

Naby - LE COMBAT

Urgence de redécollage pour le Mali : Bah N'Daw doit impérativement se soustraire du diktat de la junte !

Exactement une semaine qu'il a prêté serment en compagnie du vice-président, et après la nomination d'un Premier ministre, en la personne de l'ancien ministre Moctar Ouane, le Président de Transition, le Colonel-major à la retraite Bah N'Daw, semble encore loin du compte, quant au respect des engagements forts qu'il a souscrit devant Dieu et les hommes, lesquels, nous l'avons dit, résument pourtant en partie les aspirations les plus profondes du peuple malien. Mais la question aujourd'hui est : pourrait-il les tenir? La question se pose avec acuité, vu la duplicité au sommet de l'Etat, avec un vice-président qui veut être plus royaliste que le roi, en somme un dictateur en puissance qu'il va falloir à Bah N'Daw de canaliser le plus vite possible, « s'il veut vraiment relever les défis de la construction du nouveau Mali ». Au-delà donc du caractère méprisant du colonel Assimi Goita, qui prend désormais du plaisir à faire et à défaire les choses au gré de ses humeurs, disons de son dessein caché à s'accaparer, et à complètement s'accaparer du pouvoir, le Président Bah N'Daw doit sonner la fin de la recréation en prenant les choses en main, si toutefois il veut respecter ses engagements pris devant le peuple malien.

Cela est d'autant plus vrai que des doutes commencent à s'installer dans les esprits quant à sa capacité de se mettre au-dessus de l'influence, voire de la pression des jeunes colonels sous la houlette de Assimi Goita. Et pour cause : le commun des mortels pensait que les toutes premières mesures que Bah N'Daw allait prendre tout juste après sa prestation de serment et son investiture en tant que président de la transition auraient été de dissoudre le CNSP, de clairement définir les rôles et missions du vice-président et de libérer les personnalités jusqu'ici arrêtées et arbitrairement gardées au frais à Kati sans être officiellement poursuivies pour quoi que ce soit !

Mais hélas, ceux qui avaient pronostiqué en faveur de Bah N'Daw dans ce sens ont vite fait de déchanter ! Le « vieux » semble être sous l'emprise de ses enfants, au point de ne pas savoir qu'il urge que son autorité s'affirme, pour que le Mali renoue avec ses partenaires, et redore un peu son blason. Pourtant, dans son discours le ton est martial, et l'expression plus forte !

En voici un extrait : « Il me plait, solennellement, de dire à haute et intelligible voix, que je serai toujours disponible pour servir le Mali. Servir le Mali est un privilège et cela doit être un honneur pour chacune de nous, pour chacun de nous. Malgré les poids des ans, malgré le confort de la retraite, je ne pouvais me soustraire à l'appel du devoir. Je ne pouvais hésiter un seul instant à sortir de mon champ pour venir moi aussi comme beaucoup d'autres avant moi, à la rescousse de ce pays. Le Mali m'a tout donné. Je suis heureux d'être son esclave soumis, prêt à tout pour qu'il renoue avec la pleine légalité constitutionnelle, avec des autorités élues, des représentants légitimes. Je n'ai pas d'autre mission. Je n'ai pas d'autre prétention.

Il s'agit pour moi et il doit s'agir pour chacune et chacun, d'apporter sa petite contribution, sa petite pierre à la consolidation de l'édifice national. Car la maison commune est ébranlée, affaiblie, humiliée. Elle tremble dans ses fondements depuis au moins une décennie. Oui, il ne faut pas avoir peur des mots : le Mali est ébranlé, piétiné, humilié, Affaibli, humilié par ses propres enfants, par nous-mêmes, par personne d'autre que nous-mêmes. Et nous ne

pouvons continuer, de manière incantatoire, à garder la tête dans le sable et à répéter sans chercher à empêcher le naufrage, à nous convaincre que le navire pourrait tanguer mais qu'il ne chavirerait jamais. Il peut chavirer et il chavirera si nous continuons à le faire tanguer.

Alors, si nous voulons survivre en tant qu'Etat, en tant que nation, nous devrons, sans perdre plus de temps, nous remobiliser. Il faut qu'au cours de cette transition, nous nous donnions la main, que nous réfléchissions profondément ensemble pour reconstruire notre démocratie, laquelle avait été jadis, une vitrine admirée. Nous devons tirer toutes les leçons de notre vécu immédiat, de notre histoire récente... ».

Très beau pour être vrai comme discours... Mais quelqu'un peut-il dire au vieux colonel que rien, dans ce qu'il a posé comme acte depuis le 26 septembre, ne permet d'entrevoir qu'il souhaite réellement « être l'esclave soumis, prêt à tout pour que le Mali renoue avec la pleine légalité constitutionnelle », que le Mali reste encore « ébranlée, affaiblie, humiliée », qu'il « tremble » encore dans ses fondements, « ébranlé, affaibli, humilié par ses propres enfants », surtout par ceux-là qui ont entre leur main sa destinée depuis quelques... qu'il temps qu'on sorte des incantations, la tête hors du sable, pour empêcher le naufrage?

Si on doit être contraint de convenir avec lui que « Nous devons tirer toutes les leçons de notre vécu immédiat, de notre histoire récente », pour que le Mali soit à nouveau cette « vitrine admirée » que nous chérissons tant, alors il va falloir que le CNSP soit instantanément dissout, que la charte soit révisée pour recadrer les attributs du colonel Assimi Goita en tant que vice-président de la transition, que toutes les personnes arrêtées et arbitrairement détenues soient libérées... pour éviter tout bras de fer avec la CEDEAO, subsidiaire du reste de la communauté internationale.

Alors colonel, on ne vous dira pas « garde-à-vous », mais plutôt « réveillez-vous » ! Les maliens vous regardent et fondent beaucoup d'espoir sur vous... Ne les décevez pas !

Yama DIALLO

Bilan politique de 60 ans d'indépendance de la république du mali : 22 septembre 1960 – 22 septembre 2020 5 présidents, 4 coups d'état, 04 rébellions touareg, 30 ans de démocratie ; pour quels résultats ?

Faire le bilan de 60 ans d'indépendance de la République du Mali n'est pas chose aisée, surtout lorsque l'auteur est né trois ans avant cette indépendance. Cela voudrait dire que le régime du premier président Modibo KEITA n'est pas assez connu de lui ; cependant la documentation aidant, je peux écrire quelque chose/ C'est un exercice fort intéressant pour moi-même. Cet exercice me recommande de parler du bilan politique de chacun des cinq présidents qui ont gouverné le Mali indépendant.

Période de 1960 à 1968

La volonté ferme de deux présidents a abouti à l'obtention de l'indépendance de la Fédération du Mali le 04 avril 1960. Malheureusement elle n'a duré que 4 mois par la faute du pays colonisateur, hostile à toute idée de regroupement pouvant sortir les états indépendants de la domination française.

A la suite de l'éclatement de la Fédération du Mali, alors les dirigeants (soudanais) maliens au Sénégal ont été accueillis à Bamako, après leur brève séquestration par les dirigeants sénégalais à Dakar. Une fois arrivée, Modibo et sa suite ont proclamé les jours suivants l'indépendance du Mali le 22 septembre 1960 avec toutes les conséquences de droit à savoir un nouveau drapeau, un nouvel hymne, une nouvelle armée, une nouvelle assemblée etc... L'option socialiste a été adoptée par le peuple malien, l'accord annulé et le départ des soldats sur le territoire malien exigé.

Pendant huit ans, le président Modibo a mis en place une armée forte, équipée, disciplinée. Plusieurs unités industrielles ont été créées afin de procurer aux populations leurs besoins élémentaires.

Sur le plan politique, le parti unique n'a produit qu'un bonheur relatif. Il a créé un mécontentement généralisé à cause de la monopolisation du commerce par l'Etat, le rôle de la police politique a été confié à la milice populaire, plus considérée que l'armée elle-même. Elle a totalement réduit les libertés et droits fondamentaux tout en voulant faire le bonheur du peuple sans le peuple. Malgré cela, le Mali avait une audience internationale sous le Président Modibo KEITA qui a reçu plusieurs présidents d'Afrique, d'Asie, e Chine etc... sur le sol malien.

La confiscation des libertés fondamentales du peuple aboutit toujours à un changement brusque de régime, c'est ce qui est arrivé à Modibo KEITA, bien qu'il soit un vrai patriote convaincu c'est dans ce climat de mécontentement qu'est intervenu le coup d'état du 19 novembre 1968, soit huit ans après avoir pris la tête de l'Etat malien. C'est une junte de 14 militaires dirigée par le Lieutenant Moussa TRAORE. Modibo est mort en détention en 1977 après avoir passé 8 ans en prison de 1968 à 1977.

Sous son régime, il a mené une guerre contre les rebelles de Kidal. C qui a pacifié les régions du nord du Mali. Cependant, il faut saluer le

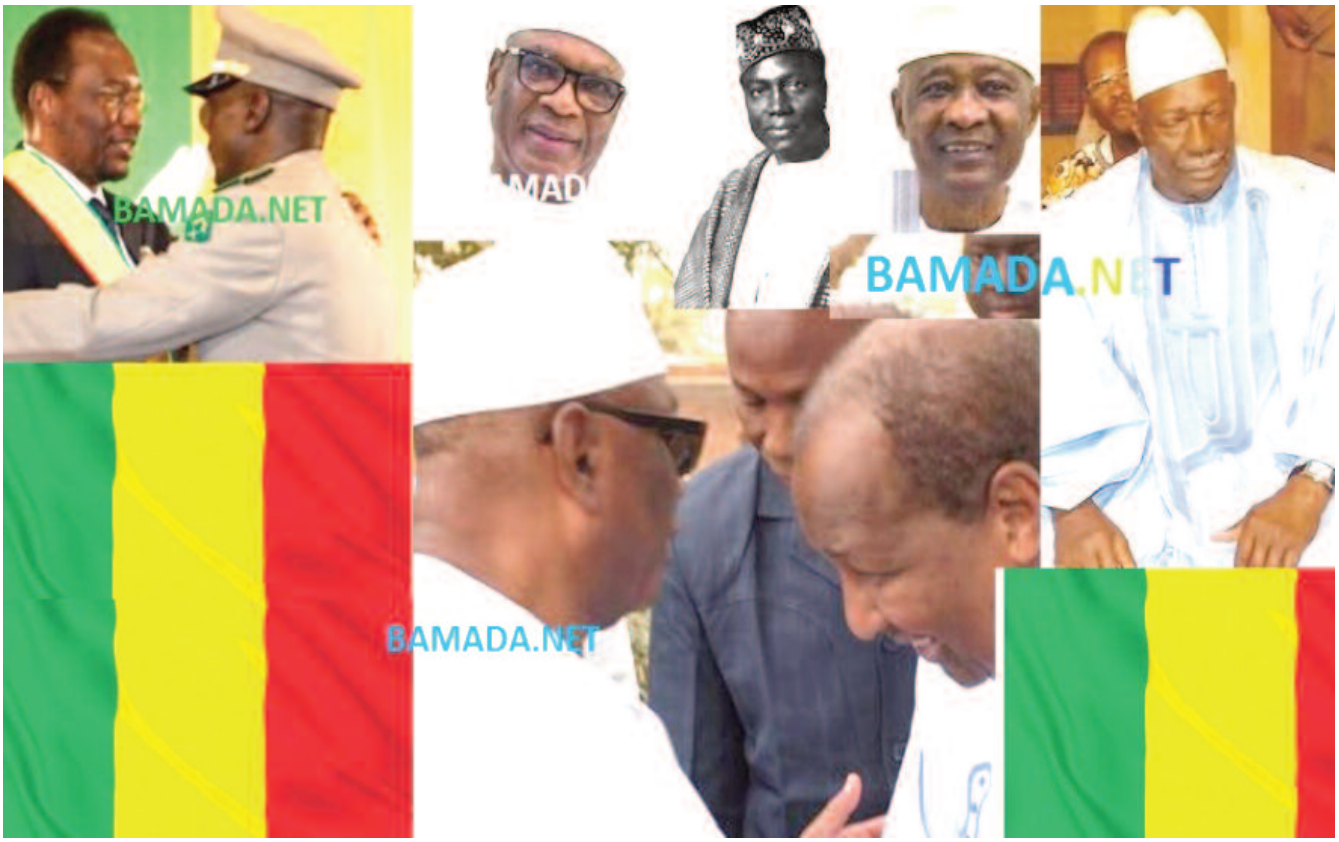

patriotisme des dirigeants de la 1ère république, car ils ont mis le Mali sur les rails du patriotisme en s'oubliant eux-mêmes.

Période de 1968 à 1991

La junte à savoir le CMLN qui a pris le pouvoir le 19 novembre 1968 avait projeté de rétablir les libertés économiques et les droits fondamentaux des personnes. Elle s'est donnée une période de 10 ans, de 1968 à 1977 pour amener le pays à un régime constitutionnel normal avant de créer un parti unique à savoir l'Union Démocratique du Peuple Malien UDPM dans lequel le parti prime sur l'administration. Ce parti unique a vu le jour en 1978 après que plusieurs tentatives de coup d'état aient échouées à partir de 1969.

Le régime de l'UDPM a en 1978 fondé la deuxième république. Avec l'avènement de la démocratie souhaitée par la France dans ses anciennes colonies, elle a lié l'aide publique à cet avènement.

Pour les responsables français, ce nouveau vent devrait souffler maintenant et tout de suite sur l'ensemble de ses anciennes colonies.

Le secrétaire général de l'UDPM, président de la république n'a pas voulu ouvrir le pays au multipartisme intégral selon le rythme dicté par François MITTERAND président de la république de la France ; alors qu'au même moment les populations maliennes ne voulaient plus attendre pour accéder au pluralisme politique. Egalement, il était en même temps confronté à une autre rébellion au nord. Ce refus du président Moussa TRAORE d'accéder à la volonté du peuple malien et la guerre contre les rebellions touareg abouti à une révolution populaire ayant entraîné sa chute un 26 mars 1991.

Pendant son règne, il a réalisé plusieurs infrastructures et su maintenir l'intégrité du territoire malien, l'armée a été bien équipée avec des militaires bien formés.

Après une transition de 16 mois, le colonel ATT a pris les rênes du pays accompagné par un Comité (le Comité de Transition pour le Salut du Peuple – CTSP),tout en instaurant une transition chargée de mettre en place les organes de transition. Ces organes ont élaboré une nouvelle constitution qui a été soumise au référendum populaire.

Ce référendum, une fois validé par le peuple a amené le Mali à la troisième république et à la démocratie plurielle. Le tout nouveau président de la troisième république a été Alpha Oumar KONARE, Ministre de la jeunesse du Général Moussa TRAORE entre 1976 -1978 sous l'UDPM. La corruption était moindre, les cadres avaient peur à cause du code élaboré y relatif et il y avait encore dans le comportement une certaine conscience, malgré que les salaires mensuels pour les fonctionnaires ne venaient que presque trimestriellement.

Période de 1992 – 2002

La démocratie voulue par le peuple malien venait de prendre forme.à la suite de journées folles ensanglantées avec la prestation de serment du premier président démocratiquement élu.

L'espoir était là déjà pour le peuple malgré que tout était à refaire dans un contexte où tout devenait urgent à savoir l'école et ses infrastructures, l'apprentissage politique dans un contexte de pluralisme, la résolution des difficultés sociales, l'impatience des travailleurs de l'Etat pour améliorer leurs conditions. Avec ce début de la démocratie, même les aveugles voulaient voir clair. C'est pourquoi, les débuts ont été très agités sur le plan social, scolaire et celui des partants volontaires à la retraite suite à l'ajustement du programme d'ajustement structurel qui ne concernait pas le Mali uniquement. Une bonne partie des pays afri-

cains a été concernée. Cependant, il faut reconnaître que la démocratie malienne a eu assez de sympathie de la part des pays développés, des partenaires au développement. Toute chose qui a permis aux différents gouvernements de bénéficier de l'accompagnement de ces partenaires.
Cet accompagnement a permis de baisser le climat de tension sur le plan politique et social. Cependant le budget destiné à l'équipement de l'armée a diminué d'année en année pendant ces deux mandats, en donnant la priorité à un certain développement socio-économique. Il a oublié que c'est la sécurité qui garantit ce développement dont il espérait. Sans armée, pas de nation, pas de territoire, pas de justice. Avec la signature du pacte National de 1992, le président ALPHA avait pensé que la rébellion était terminée à jamais. C'est pourquoi, il fallait moins équiper l'armée.
Le régime s'est même permis de tenir plusieurs grandes réunions à Bamako, voire même la tenue de la coupe d'Afrique des Nations (CAN) de 2002 à Bamako et dans les quelques régions du Mali, dotant ainsi ces régions d'infrastructure adéquates.
Alpha a été un autre grand bâtisseur du Mali démocratique. Seulement à la fin de ses deux mandats, il a voulu corriger certaines incongruités dans la constitution du 25 février 1992 ; Le peuple a refusé cette correction du fait qu'elle venait tard, si ce n'est la volonté de prolonger son bail avec le palais de Koulouba. Finalement il est parti en renonçant à son projet. Au moment de passer la main à son successeur le huit juin 2002, le peuple a compris qu'il a procédé à un renvoi de l'ascenseur à son mentor qui n'est autre que le président de la transition ATT. Ce n'est pas qu'Alpha n'avait pas trouvé de successeur dans le parti qui l'a amené au pouvoir, car les candidats valables ne finissaient pas dans les rangs. Seulement il a eu un deal avec le président de la transition ? Qu'après ses deux mandats, il fera revenir à la tête de l'Etat son mentor. Ce dernier venait sous le vocal de soldat de la démocratie. Les maliens n'avaient rien compris dans ce retour, du moment où ATT lui-même disait qu'il fallait être fou pour être président du Mali.
Ce retour a été expliqué par ses partisans par le fait que la classe politique était très divisée pour pouvoir gérer le pays. Cet argument ne tenait pas car la démocratie n'a jamais été un fleuve tranquille. C'est cette agitation qui fait vivre le concept de la démocratie. Son premier mandat à la tête de l'Etat a été une cogestion où tous les partis politiques ont été appelés à table. Des grands chantiers d'infrastructures ont vu le jour et le climat politique s'est apaisé donc le fleuve est devenu tranquille. Ce qui n'était pas bon pour la démocratie malienne. Cela signifiait que tous les partis politiques signifiants embouchaient dans la même trompette. ATT, pendant son deuxième mandat, a continué à affaiblir l'armée dans son système de commandement. En effet, les rebelles intégrés en 1993 et 2007 mutés au sud du pays sous Alpha Oumar KONARE ont tous été remutés dans les garnisons du nord au prétexte qu'il faille les rapprocher de leurs familles.
Arrivés dans les différentes garnisons du nord, ils refusaient d'obéir aux chefs hiérarchiques du sud, sans aucune conséquence pour eux. La chaîne de commandement étant rompu,les officiers venant du sud ont tous demandé à revenir vers le sud, laissant du coup,le commandement aux officier touareg du nord. Voici tout le mal qu'ATT n'a ps su gérer avec efficacité. Le laxisme a été le remède utilisé par ATT croyant venir à bout d'une rébellion répétitive. Même si ATT est parvenu en 2006 à solutionner la rébellion, du 23 mars 2006, sa politique de défense et de sécurisation du pays a fini par se retourner contre lui et son régime entre le 17 janvier et le 22 mars 2012.
C'est ainsi qu'il a perdu le pouvoir en 2012 laissant les 2/3 du territoire dans les mains des djihadistes, des terroristes et des rebelles Touaregs.
La solution d'ATT a fait que les régions du nord se sont encore rebellées avec le renfort de déserteurs touareg venus de la Libye et la rébellion touareg animée par le MUJAO. La suite est connue, les 2/3 du territoire ne sont plus sous le contrôle de l'Etat malien. La conséquence de l'humiliation de l'armée a été le coup d'Etat du 22 mars contre le président ATT, le soldat de la démocratie au motif que l'armée n'est ni équipée, ni formée en conséquence, y compris le flou artistique entretenu par ATT afin de pouvoir organiser une hypothétique élection le mois de mai.
ATT a oublié qu'une république c'est un territoire, un peuple, une seule justice, une force de coercition. Et que c'est l'armée qui garantittous ceux-ci. Finalement ATT et son régime ont failli malheureusement à cause du consensus d'intérêts particuliers, pratiqués par ATT et accepté par les partis politiques.
ATT a continué sur le même schéma que le président ALPHA, de tant la portion congrue du budget d'Etat à l'armée.Les recrutements dans les corps, la formation des troupes et la gestion du personnel de commandement n'ont jamais respecté les règles et principes.
ATT a nommé une trentaine de généraux alors qu'ALPHA eu a nommé huit en 10 ans. Nous avons constaté que plus le nombre de généraux augmentaient plus l'armée devenait faible et manquait d'équipement.

Période d'exception de 2012 – 2013

ATT chassé du pouvoir par des officiers subalternes, s'est réfugié à Dakar avec la bénédiction du président Macky SALL.
Pendant 2 semaines, le pays a été gouverné par une junte militaire qui a eu comme objectif fondamental la reprise des régions du nord. Elle n'aura pas ce temps car la CEDEAO et l'Union Africaine ont tout de suite mis en application l'interdiction d'accéder au pouvoir par le principal relatif à un coup d'état comme solution imposée. Le président de cette transition a été le Président de l'Assemblée Nationale en la personne du professeur Dioncounda TRAORE pour une période de 18 mois. Ce dernier a fait appel à la France au moment où les djihadistes étaient à la porte de Konnaafin d'éviter que le Mali ne tombe sous le régime des djihadistes. La France a accepté d'aider le gouvernement à recouvrer son territoire, mais à la fin de l'intervention, la France a changé d'objectif en traitant les Touaregs d'amis de la France. A la grande surprise des maliens, la France après avoir neutralisé les terroristes et les djihadistes est allée récupérer le MNLA pour l'installer à Kidal en interdisant à l'armée malienne d'y mettre pied sous peine de se voir bombarder. Malheureusement le président de la transition et le peuple n'ont aucunement réagi par rapport à cette situation de fait voulue depuis de longues années par les régimes successifs français.
Cette attitude de Dioncounda est une complicité tacite de la France contre la république du Mali. Elle a consisté à chasser les djihadistes du nord pour venir installer le MNLA et autres groupes islamo-politiques.
Comme solution, des négociateurs ont été en-

gagées à Ouagadougou afin de permettre la tenue des élections sur l'ensemble du territoire. Les négociations devraient se tenir 60 jours après l'installation du nouveau président. C'est à lasuite des élections de juillet et août 2013 qu'IBK est venu au pouvoir avec un score de 77% avec l'appui de la junte, de la population musulmane et surtout de la France. En effet, IBK est allé promettre à la France l'autonomie totale de Kidal. C'est la raison qui a fait que le régime de Macron à travers son ministre des Affaires étrangères l'a soutenu jusqu'à le féliciter avant que la Cour Constitutionnelle du Mali ne se prononce sur les résultats des élections.

Période 2013-2020

IBK est venu dans ces conditions c'est-à-dire un pays amputé de son nord, devrait avoir pour mission la réunification du pays sans contredire la constitution du 25 février 1992, mettre l'armée sur ses jambes et ses ailes, instaurer l'autorité de l'Etat, défendre le bonheur et l'honneur des maliens etc... En fait il avait des slogans qui ont capté l'esprit et la motivation du peuple, de la junte.

En réalité à part ces slogans creux IBK n'avait aucun programme concret aussi bien pendant son premier mandat que son deuxième mandat ses réalisations ont été très maigres et le peuple à force d'être déçu s'est demandé si c'était le même homme plébiscité par tout un pays. Le peuple a eu l'impression qu'il était là pour s'enrichir lui et son clan familial tellement la portée des scandales financier dans les quels, lui-même est impliqué en premier lieu. Pendant 7 ans, la gestion du pays s'est limitée à cette corruption endémique.

C'est vrai que le nord avait été abandonné par l'armée malienne suite à la crise dans cette zone, mais les administrateurs y étaient qu'à même.

Par sa mauvaise appréhension de la situation sécuritaire au nord du Mali, l'armée malienne envoyée en contre-attaque contre les troupes rebelles à Kidal s'est soldée par une défaite sanglante entraînant du coup l'interdiction de Kidal à l'armée malienne.

La solution trouvée par IBK a été de signer un accord dit d'Alger pour la paix et la réconciliation en Mai 2015 sans consulter ni le peuple par référendum, ni la représentation nationale. En réalité face au dilemme de la double nationalité à savoir celle malienne et celle française le Président IBK a accepté de trahir le Mali et de défendre les intérêts de la France : c'est sous son magistère que le pronostic vital sera prononcé si j'aimais l'Accord d'Alger de 2015 n'est pas rélu.

Cet accord en l'Etat créera à l'application deux républiques.Ce manque de fermeté d'IBK est certainement la cause de la partition presque consommée du Mali en deux entités : la Nouvelle République du Mali avec une population de 14 Millions d'habitants, couvrant six régions à savoir Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et le District de Bamako pour une superficie de 500 000 Km2, la République d'AZAWAD avec une population de 1 500 000 habitants couvrant six régions à savoir Douentza, GAO, Ménaka, Tombouctou, Kidal et Taoudéni pour une superficie de 750 000 km2. Elle compte deux régions Touaregs (Ménaka et Kidal) deux régions arabes (Taoudéni et Tombouctou) une région sonrhaï (Gao) et une région Peulh (Douentza). Cette partition programmée et presque consommée par l'accord d'Alger de 2015 et son Arrangement Sécuritaire, me rappelle la fin de l'Empire Romain d'Occident suite à l'abdication de l'empereur Romulus Augustule le 4 septembre 476.

En ce qui concerne le Mali, voici ce que l'Histoire contemporaine retiendra désormais, que c'est sous le règne du Président Ibrahima Boubacar KEITA, cinquième Président de la République du Mali et troisième Président depuis l'avènement de la démocratie que le Mali s'est scindé en deux Républiques suite à une rébellion Touareg datée de 2012.

Malheureusement le 60eme anniversaire de l'indépendance du Mali coïncide avec un autre coup d'Etat réparateur contre le président IBK, celui-là même qui voulait passer la main à son premier fils contre la volonté du peuple. A vouloir trop forcer cette option, un coup d'Etat lui a balayé le 18 Août 2020, après plusieurs mois de manifestations organisées par le Mouvement du 5 juin 2020 M5-RFP.

Un groupe de jeunes militaires dénommésConseil National pour le Salut du Peuple (CNSP) a mis fin à son régime après 7 ans de gestion catastrophique dans tous les domaines.Le Nouveau homme fort est le colonel Assimi GOÏTA. En soixante ans d'indépendance le Mali a connu 5 présidents légitimes, quatre coups d'état, quatre présidents intérimaires, quatre rébellions. Peut-on affirmer que notre démocratie n'a pas marché ! Un nouveau malien doit être inventé, une nouvelle société civile doit être inventée également. Le patriotisme a manqué à nos dirigeants et au peuple de l'ère démocratique. Tous été affecté à des Fonctions civiles, pour éviter toute tentative de coup d'Etat.

Il était évidant que l'application de l'accord va continuer à poser problème malgré la pression de la Mauritanie et de l'Algérie qui se trouvent dans un jeu contre le Mali. La preuve c'est que certains journaux du lundi 28 septembre 2020 signale que l'Algérie vient d'annexer une partie de notre territoire. Cette occupation a pour but de faire plier le Mali dès à présent afin de voir appliquer l'accord d'Alger. A part le régime d'IBK aucun autre pays de la sous-région n'acceptera un tel accord. C'est parce que IBK défendait la France. Du fait qu'il a la nationalité française, qu'il se permet de vendre le Mali ainsi.

Son règne a été celui de la corruption à ciel ouvert et du népotisme total. Comment pouvez-vous comprendre qu'avant sa chute, c'est sa femme, son enfant Karim qui signaient les documents en lieu et place d'IBK ? Sa gouvernance a été l'une des proies en Afrique, cela se comprend, car il est venu par la fraude en 2013, et il s'est maintenu par la fraude électorale en 2018. Le régime d'IBK a brillé par son incompétence et par manque de patriotisme.

Conclusion : Pour finir notre démocratie a été un échec, ni les dirigeants de l'ère démocratique, ni les peuples demandeurs de démocratie, ni les partis politiques n'ont joué réellement leurs rôles afin de conforter les principes démocratiques. Le peuple a été persuadé que la démocratie va avec la corruption, tellement elle a été finalement la première industrie du Mali.

Parmi les cinq présidents élus de 1960 à 2018, IBK a sûrement été le moins patriote sur toute ligne malheureusement. En conclusion que faut-il retenir de notre souveraineté de 60 ans ?

Modibo a été bon, il a su défendre l'intégrité territoriale du Mali à laquelle il était très attaché. Cela a été une chose importante pour confirmer l'état malien. Il a créé les conditions pour implanter une quarantaine d'unités industrielles ; même si après le régime socialiste n'était pas du goût du peuple en majorité. Sous le régime de Modibo KEITA, les gens avaient honte de voler, cela est très important.

Il peut se contenter avec la note 12/20.
Quant à Moussa TRAORE, également il a su garder l'intégrité territoriale pendant son règne en ouvrant un peu la fenêtre sur la liberté individuelle et collective sans oublier le fusil à côté. Il a combattu un régime de parti unique pour revenir encore à un régime de parti unique ; quelle contradiction ? Il a réalisé quelques infrastructures importantes qui ont contribué au développement du pays. Cela est une réalité, mais la conscience morale n'était plus une exigence dans la gouvernance, même si les gens avaient peur d'aller à la prévarication et à la conclusion sous son règne.
On peut lui attribuer une note de 13/20 Alpha Oumar KONARE a été le premier président de l'aire démocratique à partir de 1992. Il a réalisé beaucoup d'infrastructures scolaires, routières, sportives. Son rayonnement en Afrique était certain. Mais il n'a pas pu mettre fin aux antagonismes entre les partis politiques, bien que l'espace politiques avaient été libéré. C'est sous son régime qu'il y a eu 21 milliardaires au Mali « appelés les milliardaires de la démocratie ».
On peut lui attribuer la note 14/20. Ensuite vient ATT, qui est parvenu à mettre tous les partis politiques autour de la même table. En faisant cela, il a appelé tous les partis à la soupe donc plus de discorde dans ce cas.
Nous avons surnommé ce type de gestion, la gestion collégiale ou de consensus. Elle a permis d'apaiser la tension politique et sociale ; mais elle a détruit en même temps la démocratie qui évoluait sans contrepouvoir.
Cette expérience a fait queles 2/3 du territoire nous a échappé faute de critique, de soulèvements pour dénoncer les tares de sa gestion. ATT n'a pas su garder intact, l'intégrité territoriale du territoire du fait qu'il a eu à faire une rébellion qu'il a vu venir, mais sans prendre de dispositions pour ce faire. Un coup d'état lui a fait partir à deux mois de la fin de son mandat. On peut lui attribuer la note 7/20.
La corruption, bien que démasqué dans la gestion de l'Etat, n'a pas été réprimée à hauteur de souhait.
IBK venu dans ces conditions pour rétablir l'honneur et le bonheur des maliens, n'a pas su évaluer la lourdeur de la tâche qui lui incombait. Le népotisme, l'enrichissement illicite, le laxisme, le manque de patriotisme ont été ses tares. En lieu et place, c'est sa famille qui a pris en main ses prérogatives, comme si ce sont les membres de sa famille qui avaient été élus par le peuple.
Même l'armée malienne n'a pas échappé à cette malversation orchestrée par IBK lui-même. C'est sous son régime qu'aucun malien ne peut plus aller à Kidal y compris lui-même, les premiers ministres sans payer le ticket d'entrée. A cause de la mal gouvernance, le Mali se retrouve dans sa 3ème transition. On lui attribue la note de 9/20. Désormais, toutes ces leçons doivent nous permettre de nous ressaisir et de ne penser que le Mali.

Badou S KOBA
Le Carréfour

Transition : En attendant le gouvernement...

Presqu'une semaine après la nomination d'un Premier ministre en la personne de M. Moctar Ouane, le gouvernement de transition se fait toujours attendre. Si la personne du Premier ministre n'est pas en cause, les tractations sur la formation d'un gouvernement responsable dans le contexte qui est le nôtre butteraient sur la nécessité de trouver des hommes et des femmes capables et dignes de confiance, mais aussi sur recherche d'un équilibre et d'une harmonie entre le président et le vice-président dans les choix des hommes.

Former un gouvernement restreint de 25 membres au plus n'est pas chose aisée, surtout dans un contexte de transition qui se veut ouverte à toutes les forces vives de la nation. Comment dénicher les oiseaux rares, quelle clé de répartition des postes entre une classe politique hétéroclite, fragmentée et divisée, et une société civile qui n'en est pas différente ? La jeunesse pareillement ! Sans oublier que le président de la transition, tout comme le vice-président, veulent tous deux avoir des hommes de confiance dans l'attelage gouvernemental. C'est dire que la tache s'annonce rude pour le nouveau Premier ministre.

Atouts et défis du nouveau gouvernement

Le premier atout du gouvernement qui est toujours attendu réside sans doute en la personne même du Premier ministre Moctar Ouane. Diplomate pétri d'expériences né en 1955, il a été conseiller technique dès 1982, conseiller diplomatique du Premier ministre (1986-1988), chef de cabinet du Secrétaire général de la présidence (1988-1990), conseiller diplomatique du président de la République de 1990 à 1991, et durant la transition sous Amadou Toumani Touré de 1991 à 1992, conseiller diplomatique du Premier ministre en 1992.

De 1994 à 1995, il sera conseiller politique du ministre des Affaires étrangères, avant de devenir représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations-Unies jusqu'au 27 septembre 2002. Pendant ce temps, il sera président du Conseil de sécurité des Nations-Unies en septembre 2000 et décembre 2001. De 2003 à 2004, il sera ambassadeur puis ministre des Affaires étrangères. Et depuis 2014, il était conseiller diplomatique à l'Union Economique et Monétaire Ouest-africaine, d'où il revient enfin pour prendre les rênes de la primature après sa nomination au poste de Premier ministre par Bah N'Daw, président de la transition, chef de l'Etat.

Malgré ces atouts qu'il compte mettre au service du Mali, des écueils ne manquent cependant pas, avec la volonté de certains de lui mettre des bâtons dans les roues. Aussi n'avait-il pas été nommé que certains l'accusaient déjà de prétendus détournements, avant qu'il ne soit blanchi par des voix plus autorisées ! L'heure n'est plus à des débats inutiles, mais à la reconstruction du Mali, objectif qui n'est pas hors de notre portée, avec des cadres comme Moctar Ouane, dont les compétences sont avérées en Afrique et dans le monde. En effet, comme l'a dit l'autre, le temps n'est pas à la recherche d'un homme idéal, mais de quelqu'un qui bénéficie de la confiance des partenaires et dont les relations peuvent permettre au Mali de sortir de cette transition la tête haute dans 18 mois.

Pour cela, les défis à relever sont nombreux. Il s'agit d'œuvrer pour regagner la confiance des partenaires du Mali qui passe par la levée des sanctions de la CEDEAO. Cette dernière exige pour ce faire, l'abrogation de l'acte fondamental de la junte ; la levée de toute équivoque sur les attributions du vice-président qui ne saurait nullement remplacer le président en cas de vacances ou d'empêchement ; la dissolution du CNSP et l'envoi de la version validée et officielle de la charte de transition aux chefs d'Etat de l'organisation. Autres défis à relever : la dotation du pays de bons textes pour de bonnes pratiques de gouvernance économique, politique et sociale, la lutte contre la corruption et l'organisation d'élections crédibles et transparentes.

Enfin, la gestion diligente de la situation sécuritaire du pays, qui doit être la priorité des priorités, avec la réorganisation des forces de défense et de sécurité. Et le fait que le Premier ministre soit du centre est un atout de plus, porteur d'espoir de le voir ne ménager ni son énergie, ni son temps pour ramener la paix et l'entente entre les populations qui vivent dans cette zone. Inutile de dire donc que le temps presse !

Yama DIALLO

Levée de l'embargo : Les Maliens dans l'attente toujours...

Le représentant de la délégation spéciale de la Cédéao au Mali, Hamidou Boly, multiplie les rencontres avec les nouvelles autorités de notre pays. Les Maliens attendent impatiemment sans que la fumée blanche ne sorte. Entre temps, les sanctions de l'organisation sous régionale affectent l'économie d'un pays qui peine à sortir la tête de l'eau.

C'est dans cette dynamique que Hamidou Boly a été reçu successivement par le Président de la transition, Bah N'Daw et le Premier ministre, Moctar Ouane. Mais force est de constater que les lignes peinent à bouger du côté de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest au Mali. Avant la désignation du premier ministre, les chefs de la Cédéao avaient posé comme condition la nomination d'une personnalité civile ce poste. Exigence que le Président de la transition a satisfait en nommant un diplomate chevronné pour conduire l'action gouvernementale. La population a été surprise de voir le double langage des Chefs d'État de la Cédéao. Certaines questions en perturbent le sommeil des maliens. Pourquoi l'organisation sous régionale n'accompagne pas un pays meurtri au lieu de lui infliger des sanctions ? Les Chefs d'Etat Ouest-africain ne sont-ils pas en train de souffler le chaud et froid en même temps ? Qu'est ce qui justifient les acharnements contre le peuple malien ? Des questions qui demeurent jusqu'à présent sans réponse.

Les propos tenus par le diplomate Ouest-africain lors de ses rencontres avec les autorités maliennes confirment la thèse selon laquelle, le jeu de la Cédéao n'est pas sincère. Selon lui, il est à la disposition du Mali pour faire avancer les choses mais à quel prix et quelle condition ?

A propos des sanctions économiques qui frappent notre pays, Hamidou Boly a déclaré que des avancées significatives ont été faites et que la Cédéao mettra tout en œuvre pour lever intégralement l'embargo dès que les dernières recommandations de l'organisation seront mises en œuvre. Ces propos cachent encore des zones d'ombre.

C'est pourquoi, le Chef du Gouvernement, Moctar Ouane, a remercié le représentant de la Cédéao et témoigné de la reconnaissance du Mali, membre fondateur de l'organisation sous régionale, pour tous les efforts consentis et l'implication dont ils ont fait montre pour accompagner notre pays tout au long de cette crise.

Il n'a pas manqué d'insister sur la disponibilité du Gouvernement à tout mettre en œuvre pour une levée rapide des sanctions tout en attirant l'attention de son hôte sur les efforts déjà consentis d'une part, et d'autre part, la disponibilité totale et entière de l'Etat à respecter tous ses engagements nationaux et internationaux, comme l'a indiqué le Président de la Transition, Bah N'Daw, lors de son discours d'investiture. « **Aujourd'hui, le Mali a besoin de tous ses amis et de voir lever les incompréhensions pour que nous sortions définitivement de cette situation** », a dit le Premier ministre.

Au regard de la volonté manifeste des autorités de la transition, les Chefs d'État de la Cédéao doivent accompagner les Maliens à trouver des solutions endogènes aux problèmes qui assaillent notre pays. C'est du moins ce que les maliens attendent d'eux, en cette période critique de notre histoire. Cette situation d'incertitude de la vie de la nation profite aux terroristes qui règnent en maître dans plusieurs parties du pays. Une montée en puissance sera fatale non seulement pour le Mali aussi pour tous les pays de la sous-région. A titre exemple, exténuer le peuple malien par des sanctions pour résoudre les problèmes n'est pas la bonne lecture de la crise. En tout cas, tous les yeux sont tournés vers la Cédéao pour une levée rapide des sanctions.

Ibrahim Sanogo

Autrement dit : A la croisée des chemins !

Notre pays va mal, c'est le moins que l'on puisse dire. Depuis maintenant près d'une décennie, nous vivons dans la crise et aucune des solutions préconisées et envisagées, à présent, n'est venue à bout des difficultés que le Mali et les Maliens vivent depuis plusieurs années. On a presque tout essayé et, à chaque fois que l'on croit les difficultés, derrière nous, on s'y enfonce, comme par enchantement, un peu plus.

Tout est parti au début de la deuxième décade des années 2000. Le Nord de notre pays est devenu ingouvernable à travers de nouvelles rébellions et l'aversion affichée et affirmée envers l'Etat et tout ce qui le représente. Au fur et à mesure que s'installait ce sentiment, on assistait à un positionnement militaire de groupes armés qui chassaient, automatiquement, l'Etat et tous ceux qui étaient supposés le défendre ou défendre ses intérêts et ses prérogatives.

Ainsi, s'installa sur une bonne partie de la partie septentrionale malienne, un chaos et une chienlit indescriptibles menant au coup d'Etat de 2012 et l'abandon d'une bonne partie du territoire par l'Etat central ; s'ensuivirent la transition de la même année et l'accession au pouvoir d'un certain Ibrahim Boubacar Kéïta.

Contrairement à l'espoir qu'il avait suscité, sous son règne, la crise est repartie de plus belle et est, même, devenue multiforme. De sécuritaire, uniquement, elle est devenue sociale et politique. Là aussi, on est passé par la conférence d'entente nationale, le dialogue national inclusif. Rien n'y fit ! La crise s'installe royalement. IBK s'entêta à briguer un second mandat qui vient d'être écourté par les militaires à la suite d'une contestation populaire.

Quasi première dans le monde (sans compter la République centrafricaine), nous voilà donc, en moins de 10 ans, dans une nouvelle transition. Une première exceptionnelle qui, quoi qu'on dise, n'est pas, pour un début, gérée comme la dernière que nous avons vécue. Celle des Cheick Modibo Diarra, Dioncounda Traoré, Amadou Haya Sanogo et autres.

À présent, la Transition de 2020 se met en place. Le président est connu, il a prêté serment et a pris fonction : Colonel-major à la retraite, Bah N'Daw ; le vice-président aussi : Colonel Assimi Goïta ; le Premier ministre : Moctar Ouane. Dans les heures qui suivent, sera dévoilée la liste des membres du gouvernement. Après cela, comme on le dit, place au travail ?

Déjà, le moins que l'on puisse dire, c'est que le trio que nous venons de citer est à la tâche ainsi que tous ceux qui ont un rôle à jouer dans la bonne conduite de cette transition. Car, disons le franchement, notre pays est condamné à réussir cette période et se mettre, définitivement, sur les rails. À défaut, c'est son existence, elle-même, qui est menacée.

Makan Koné
Source : Nouvelle Libération

UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales

BDU - BF
BURKINA FASO

BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE

BDM FRANCE
FRANCE

BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali
Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50
www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE

BDM SA

Pour relever le Mali, selon Rokia Traore : « Le malien honnête ne doit plus être un fou mis à l'écart par tous »

A l'occasion de la célébration du 60e anniversaire de l'accession du Mali à l'indépendance, Rokia Traoré a dédié aux Maliens un single baptisé « Malidén niouman don fôly » ou « Dédicace spéciale au Malien exemplaire ». Un véritable hymne qui interpelle le Malien à se réveiller en se remettant en question ; l'exhorte au sursaut pour traduire l'indépendance de son pays en une réalité palpable.

« Malidén niouman don fôly » ou « Dédicace spéciale au Malien exemplaire » ! Tel est le titre de la chanson que la Rossignole du Bélédougou, Rokia Traoré, a dédiée à ses compatriotes à l'occasion du 60e anniversaire de l'indépendance du Mali célébré le 22 septembre dernier. Un hymne dédié aux Maliens qui « croient en leurs capacités » et qui sont « conscients de leur responsabilité pour bâtir le Mali » nouveau.

« La chanson est un réarrangement, avec mes propres paroles, du chant classique : Kama Djan don fôly », nous explique la jeune ambassadrice de la culture malienne. A noter que « Kamadjan » (Kama le Grand ou le Géant) était un honorable combattant du Mandé du 13e siècle (voir encadré). Ses exploits lui ont valu la reconnaissance et la gratitude du peuple qui lui a alors dédié une dédicace spéciale : « Kamadjan don fôly » ! Un chant populaire désormais classé parmi les classiques mandekas. Et la créativité de Rokia Traoré en fait aujourd'hui un hymne pour louer les « Maliens dignes et méritants » ; une belle mélodie pour les remercier de leur « vie de labeur » et de leurs « actes honorables ». Face aux défis qui l'assaillent de tous les côtés, le Mali a aujourd'hui besoin de citoyens consciencieux, déterminés et vigoureux comme Kamadjan pour ne pas sombrer dans le chaos.

Des hommes et des femmes qui ne s'abritent plus derrière les actes empreints de patriotisme des seigneurs du Ouagadou ; les actes de Soundiata Kéita, d'Aboubacar II, d'Askia Mohamed... », mais qui veulent écrire leur propre histoire pour que les futures générations de Maliens soient aussi fières d'eux comme ils le sont de leurs glorieux ancêtres. De nouveaux citoyens qui veulent le changement aujourd'hui et tout de suite et qui sont conscients que « le prix à payer le temps d'une vie est l'effort pour une attitude honorable, l'effort pour l'honnêteté et la capacité à tenir ses promesses, le labeur, l'effort pour la droiture ».

Dans « Malidén niouman don fôly », Rokia chante le Malien et la Malienne qui se bat pour prendre son destin en main et contribuer à l'émergence du pays avec la conviction que «la bonne réputation pour la postérité se mérite, on ne peut l'usurper ou la forcer ».

« Là, il ne s'agit ni de toi ni de moi. Il ne s'agit pas de nos individualités, de nos égos... Il s'agit pour nous tous, Maliens, de jouer pour le Mali le rôle qui nous sied le mieux. Il s'agit d'agir tous ensemble et chacun là où il est le plus efficace pour mettre la pleine puissance nécessaire à notre sortie de gouffre », explique Rokia Traoré.

Et la talentueuse artiste et patriote engagée est convaincue que, avec le temps, « nous allons y arriver. Il s'agit juste de tenir bon face aux mauvaises habitudes que le Malien a accumulées ». Pour y parvenir, poursuit Rokia, « nous ne devons plus permettre aux gens de faire passer le Malien honnête pour un fou qui est mis à l'écart par tous, dans son environnement professionnel et familial... ».

« Notre vrai problème est désormais caché parmi nous-mêmes dans nos sociétés. Ce sera compliqué, mais nous devons réussir. Nous n'avons pas le choix », conclu Rokia Traoré qui ne cesse de jouer sa partition dans l'éveil des conseils par sa musique et le développement économique du pays à travers des initiatives atypiques comme la Fondation Passerelle. Un projet concrétisé en 2009 pour stimuler la création musicale et artistique au Mali en accompagnant par exemple les talents en herbe et des artistes confirmés en quête d'opportunités pour s'affirmer dans le showbiz.

A noter que la promotion de ce titre est aujourd'hui assurée par une vidéo clip-reportage (d'environ dix minutes) avec des comédiens, des photos et des textes assez expressifs et rehaussant l'image de notre pays.

Moussa Bolly
Source: Le Combat

Ouattara-Bédié en Côte d'Ivoire : Le dernier combat

Après s'être affrontés pour la succession de Félix Houphouët-Boigny, puis s'être alliés contre Laurent Gbagbo, les deux hommes sont de nouveau en guerre ouverte. Rivaux depuis trente ans, ils entendent en découdre définitivement lors de la prochaine présidentielle. Et cette fois, il n'en restera qu'un.

Lentement, Henri Konan Bédié fait son entrée au siège du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI). L'opposition, presque entièrement rassemblée, le suit dans un joyeux désordre. L'ancien chef de l'État se sait attendu. On lui a déroulé le tapis rouge, le volume de la musique a été monté, et un petit coussin a été installé dans son fauteuil pour soulager son dos. À la tribune, il écoute les discours qui se succèdent, chacun répétant avec force « qu'il n'y aura pas d'élection dans ces conditions », puis il lâche ces mots dont il a pesé tout le poids : « Face à la forfaiture, un seul mot d'ordre, irréversible : la désobéissance civile. »

« Ils ont toujours été en concurrence »

Ce 20 septembre, Henri Konan Bédié, 86 ans, a franchi un nouveau pas, semblant retrouver dans l'adversité une nouvelle jeunesse. Candidat à la présidentielle du 31 octobre, il fera tout pour empêcher Alassane Ouattara, 78 ans, de briguer un troisième mandat. Car cela ne fait pas de doute : la rivalité qui les oppose à beau ne pas résumer à elle seule le scrutin à venir, elle en est un élément essentiel.
Cela fait plus de trente ans qu'ils se côtoient. Malgré cela, ils n'ont jamais été amis. « Ils ont toujours été en concurrence, confie une source proche des deux hommes. Il y a toujours eu entre eux une surveillance équivoque, mâtinée de détestation. Mais jamais de réelle estime ou d'affinité. »

Leur histoire commune épouse celle de la côte d'ivoire indépendante

Bédié et Ouattara sont bien différents. Le président du PDCI est un taiseux – il en a fait sa marque de fabrique. C'est aussi un homme du terroir, tandis que le candidat du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP), volontiers affable, s'est construit dans un monde anglo-saxon.
Leur histoire commune épouse celle de la Côte d'Ivoire indépendante. C'est une pièce en plusieurs actes. Une comédie politique qui voit sans cesse les mêmes personnages revenir sur le devant de la scène. Ils en sont les acteurs principaux et en maîtrisent les rouages comme personne. Après s'être affrontés pour monter sur le trône de Félix Houphouët-Boigny, après s'être alliés contre Laurent Gbagbo, ils sont une nouvelle fois ennemis. Promis : cette fois-ci, c'est leur dernier combat.

Source : Jeune Afrique

Terme Sud (Sénégal) : Théâtre d'une guerre fratricide entre 79 familles de militaires et une « hiérarchie assoiffée de terres »

A la suite d'un contentieux vieux de 11 ans, 79 familles de militaires de l'armée de l'air ont été violemment chassées des logements qu'elles occupent depuis plus de 30 ans. Retour sur les péripéties de cette guerre fratricide entre la hiérarchie et ses subalternes.

Terme Sud est en état de siège en cette matinée de mercredi 30 septembre 2020. Avec une cinquantaine de véhicules et des centaines d'hommes armés jusqu'aux dents, l'armée et la Dscos ont très tôt investi les lieux (7 heures du matin) pour procéder au déguerpissement des 79 militaires à la retraite et leurs familles qui occupent les logements litigieux depuis plus d'une trentaine d'années. Malgré les gros moyens déployés, les 79 militaires et leurs familles, ayant-droits légaux de ces logements pour avoir fait valoir leur droit de préemption auprès des hautes autorités étatiques, ont fait honneur à leur devise : « on nous tue mais on ne nous déshonore pas ».

Ils ont opposé une résistance farouche à ce qu'il convient d'appeler une machine de persécution mise en branle depuis 2009 par la hiérarchie militaire, « le nouveau Cemga, Birame Diop (à l'époque général de l'armée de l'air) en premier chef ». Leurs bagages jetés à la rue comme des malpropres qui n'ont jamais servi sous le drapeau, ces militaires qui ont tenu tête pendant près de deux décennies à cette « hiérarchie assoiffée de terre » au prix de leur carrière, ont malheureusement perdu, hier, le combat de leur dignité, arme à la main.

Retour sur un vieux contentieux foncier au cœur de l'armée de l'air

Pour percer le mystère de cette histoire rocambolesque qui écorne aujourd'hui l'image de l'armée sénégalaise, il faut remonter aux origines de ce quartier niché dans la zone stratégique comprise entre l'Etat-major de l'armée de l'air et l'ancien aéroport international de Dakar. Avec une vue imprenable sur la piste de l'aéroport Léopold Sédar Senghor, combinée à la flambée du prix du mètre carré dans cette partie de la capitale sénégalaise, pas étonnant que Terme Sud attise la convoitise des "prédateurs fonciers" en uniforme.

Petite enclave, juchée derrière la belle cité Comico de Ouakam, Terme Sud aiguise, en effet depuis plus d'une vingtaine d'années les appétits voraces de la hiérarchie militaire. Hameau inhospitalier avec des lugubres habitations, l'endroit aux allures d'une base militaire abandonnée, est le théâtre d'une guerre de nerfs entre la hiérarchie militaire et 79 sous-officiers de l'armée de l'air qui gitent dans ces bâtiments sinistroses depuis plus de trente ans.

Construits en 1936 par l'armée américaine, ces bâtiments de plus de 80 ans seront cédés aux Français. Ces derniers les céderont à leur tour à l'Etat du Sénégal. L'armée sénégalaise y logeait ainsi ses éléments qui officiaient dans les cantonnements environnants. Déclassé du domaine privé de l'Etat en 1994, c'est à cette date que Terme Sud a commencé à faire saliver la hiérarchie militaire tapis derrière la coopérative de construction (Comico). Ces derniers, selon le collectif des habitants, ont cherché par « toutes les armes », « parfois non-conventionnées » à faire main basse sur ce site au nez et à la barbe de leurs frères d'armes, ayants droit légaux, qui y logent et à qui ces bâtiments reviennent de droit pour avoir demandé et obtenu leur droit de préemption auprès des autorités étatiques depuis 2002.

« Une hiérarchie militaire assoiffée de terres »

« On ne logeait pas gratuitement dans ces bâtiments. C'était en contrepartie de l'Indemnité représentative de logement (Irl) de 111 mille Francs Cfa que le ministère des Finances coupait mensuellement de notre salaire. On coupait également de notre salaire les frais d'entretien des bâtiments ainsi que l'eau et l'électricité militaire », précise Al Hassane Hann qui loge depuis près de 30 ans avec sa famille à l'instar de ses frères d'armes Eugène Demba, Paul Ignasse Badji, Djibril Diémé, Michel Sagna et bien d'autres.
Contrairement aux autres corps qui logeaient dans ledit site (Sapeurs-pompiers, policiers, douaniers et agents de la météo qui officiaient à l'aéroport LSS) qui ont bénéficié de la rétrocession de ces logements grâce à l'appui de leur hiérarchie, ces militaires de l'armée de l'air sont les seuls à n'avoir pas bénéficié de cet élan de générosité de l'Etat du Sénégal au début des années 2000.
Selon l Hassane et Cie, c'est parce que la hiérarchie militaire notamment le commandement de l'armée de l'air n'a pas joué franc-jeu dans le dossier. « L'Etat a rétrocédé les logements aux agents de la météo, les policiers et récemment les douaniers dont les hiérarchies sont allées plaider leur cause. Nous, c'est notre propre hiérarchie qui, au-lieu de nous aider, cherche à nous chasser des lieux. Nous ne pouvions pas revendiquer ni nous organiser en association pour écrire aux autorités étatiques, droit de réserve oblige. Nos femmes ont décidé de porter le combat depuis 2002 parce qu'elles avaient les coudées franches. Elles ont fait des démarches pour faire valoir nos droits de préemption », racontent-ils.
En effet, regroupées en collectif, ce sont les femmes de ces militaires en activité à l'armée de l'air à l'époque, qui avaient porté le combat. Elles avaient commencé en 2000 déjà en adressant une demande au Premier ministre de l'époque Moustapha Niasse qui avait émis un avis favorable. Mais les choses étaient restées en l'état malgré cette décision. Puis, quelques mois plus tard elles, ont saisi Mame Madior Boye (Premier ministre en remplacement de Niasse) et Bécaye Diop (alors ministre des Forces armées) qui avaient tous les deux émis des avis favorables, restés sans matérialités.
Pensant que leur requête n'était hélas qu'un vœu pieux, grande a été leur surprise quand en 2007 les femmes se sont rendues au ministère des Finances pour faire le suivi du dossier. « Elles ont appris que l'Etat du Sénégal avait émis une réponse favorable à notre requête de disposer de ces logements et celle-ci (la réponse du président de la République Abdoulaye Wade) a été transmise à la hiérarchie militaire qui ne nous a jamais informés parce qu'elle manigançait pour prendre possession de ces logements», confie Michel Sagna.
Hann d'ajouter qu'un « certain Dame Fall, qui s'occupait des dossiers domaniaux au niveau du ministère des Forces armées, et la hiérarchie ont tout bonnement changé la liste nominative des ayants droit que nous sommes (75 familles) en faveur d'officiers supérieurs de l'Armée ».

Brimés et persécutés, beaucoup quittent l'armée

Pour avoir tenu tête, à visage découvert, à la hiérarchie qui les a sommés à moult reprises de vider les lieux en vain, beaucoup d'entre eux ont été contraints de quitter l'armée. Modus operandi : les bloquer dans leurs avancements et grades et les écarter des missions et stages à l'étranger pour le simple motif de « refus de quitter un logement ». Le coordonnateur du collectif, Al Hassane Hann en ce qui le concerne, a vu ses 25 ans de carrière militaire littéralement anéantis.
« Las de cette persécution, j'ai écrit une demande de résiliation de contrat pour quitter l'armée en date du 7 avril 2011. Tout le monde a fait ses observations et a émis un avis favorable sauf le Général Birame Diop », raconte Al Hassane Hann qui signale que le Général Diop a posé comme préalable au traitement de sa demande, la libération immédiate du logement qu'il occupe à Terme Sud.
« Monsieur le commandant chef des moyens techniques du GSAA, en vous demandant de vouloir bien inviter l'intéressé à libérer le logement illégalement occupé sur le site du Terme Sud avant toute exploitation de sa demande', c'est ce que le Général a écrit », narre-t-il. Après un bras de fer qui a failli atterrir en justice, l'autorité s'est finalement résignée à le libérer. Mais, bémol : « ils ont refusé de me donner mon certificat de bonne conduite pour me faire passer pour un indiscipliné. J'ai même fais une demande pour qu'on me le donne, il l'a rejetée. Jusqu'à l'heure où je vous parle, ils détiennent mon certificat de bonne conduite militaire ».

11 ans de marathon judiciaire

La persécution n'ayant pas fait d'effet, la hiérarchie a finalement activé la Comico qui a déposé une assignation d'expulsion le 7 septembre 2009. Mais, dans sa décision numéro 4029 rendue 23 septembre 2010 (voir photos), le Tribunal hors classe de Dakar, présidé par Aminata Fall, s'était déclaré incompétent pour connaître de ce contentieux. Car il y a une contradiction entre ce que la Comico a déclaré et la constatation sur le site litigieux. En effet, la Comico a déclaré avoir acheté auprès de l'État du Sénégal un « terrain nu » de 31 902 m2.
Dans l'ordonnance de référé, le Tribunal dit que « les sieurs Insa Coly et autres occupent des logements de fonction sur le site litigieux », donc ils sont établis sur un terrain déjà construit. Une «constatation» qui contredit alors, selon le juge, les déclarations dans la copie du titre précité puisqu'il ressort de celle-ci que la Comico est propriétaire d'un terrain nu. Le tribunal s'est alors fondé sur les contradictions relevées par « le conservateur de la propriété foncière », pour se déclarer incompétent au vu des difficultés sérieuses qui lui empêchent de statuer.
La Comico essuiera un autre revers en 2015, puisque, sur recours des avocats du collectif des habitants de Terme Sud, le tribunal avait non seulement ordonné « la radiation de l'inscription du nom de la Comico sur le Tf 4417-DG », « déboute la Comico de sa demande reconventionnelle en expulsion comme étant mal fondée » et « condamne l'Etat du Sénégal et la Comico ».
Deux décisions que le nouveau patron de la Dirpa – qui n'a, par ailleurs, rien à faire dans ce contentieux civil (jugé par un tribunal civil et non militaire)-, Colonel Mactar Diop a sciemment occultées dans sa déclaration de ce mercredi. Préférant se référer à la décision de 2019 qui leur est favorable malgré toutes les « bizarreries ».

Football : Le Mali et l'Espagne se disputent Adama Diarra Traoré

Le feuilleton Adama Diarra Traoré continue! Le joueur né en Espagne et d'origine malienne n'a toujours pas choisi son cœur. En difficulté de choix entre le Mali de ses parents et l'Espagne natal, l'hispano malien est sous convoitise des deux sélections nationales. Appelé deux fois en sélection nationale de l'Espagne en nombre 2019 et , l'ailier de Wolverhampton n' a toujours porté le maillot de roja.

Si la la première sélection avec l'Espagne a été un échec pour cause de "blessure", la deuxième, quant a elle, n'aura pas lieu non plus a cause de "coronavirus" dont il souffrait. Toute chose qui augmenterait les chances du Mali a espérer sur un renfort de taille au niveau de sa ligne d'attaque.

C'est ainsi, et compte tenu de l'amélioration des textes de la FIFA par rapports aux binationaux que le Sélectionneur national du Mali, M. Mohamed Magassouba, a convoqué Adama Diarra Traoré dans la liste des aigles pour les prochains matchs amicaux et éliminatoires de la CAN Cameroun 2021.

Mais le suspense demeure toujours si le joueur de Wolverhampton répondra a l'appel du pays de ses ancêtres. Car, depuis sa convocation par le sélectionneur national des aigles, aucune publication ou déclaration n'a été faite par l'Hispano-malien.

Alors qu'on se rappelle de cette publication qu'il a faite sur sa page officielle Facebook Adama Traoré Diarra lors de sa dernière convocation ratée pour cause de covid-19 avec l'Espagne: "Je tiens à remercier le sélectionneur, les médecins et toute l'équipe derrière la sélection pour l'aide et la confiante qu'ils m'ont montré. Je continuerai à travailler dur pour que... nous nous retrouvions".

Ainsi le Mali et l'Espagne se disputent donc Adama Diarra Traoré. Quelle sera finalement la sélection nationale du meilleur dribbleur au monde? En tout cas , la sélection du joueur Hispano-Marocain Munnir par le Maroc pour les prochains matchs doit beaucoup inspirer le joueur derrière lequel le Mali court depuis plusieurs années.

Munnir qui a été utilisé et rejeté comme un jus d'Orange par la sélection espagnole, rejoint son pays d'origine, selon la liste des joueurs marocains.

Boubacar Kanouté.
Source: Page Facebook le Figaro du Mali

Mali : La liste des aigles, Adama Traoré sélectionné !

Les Aigles lorgnent de nouveau Adama Traoré. Le nom de la pépite hispano-malienne, milieu de terrain offensif de Wolverhampton, figure à la surprise générale sur la liste des joueurs retenus par le sélectionneur Mohamed Magassouba en vue des amicaux face au Ghana et à l'Iran, les 9 et 13 octobre prochains.

Cette convocation signifie-t-elle que l'originaire de Bamako, qui semble n'avoir d'yeux que pour la Roja, aurait désormais changé d'avis ? A priori non, et il s'agirait plus vraisemblablement d'un coup de poker tenté par les dirigeants maliens.
En effet, sélectionné en septembre dernier par l'Espagne, celui qui est devenu l'espace d'une saison le cauchemar des défenseurs de Premier League avait alors été contraint de déclarer forfait, par précaution, en raison d'un test positif au Covid-19. Apparu précédemment avec les équipes de jeunes de la « Roja », le prodige issu de la célèbre Masia du FC Barcelone (2004-2015) avait entre autres faits d'armes pris part au Championnat d'Europe des moins de 19 ans 2013, avant de porter le maillot de l'équipe Espoirs en mars 2018. Rien n'indique ainsi que l'intéressé souhaiterait désormais évoluer pour le pays de ses parents. Affaire à suivre ?

Gardiens de but:

Mamadou Samassa (Sivasspor, Turquie)
Djigui Diarra (Stade malien)
Ibrahim Bosso Mounkoro(TP Mazembe)
Adama Keita (Djoliba)

Défenseurs:

Mamadou Fofana (FC Metz, France)
Sikou Niakate (Guingamp, France)
Boubacar Kiki Kouyaté (Troyes, France)
Falaye Sacko (Victoria Guimarães, Portugal)
Molla Wagué (FC Nantes, France)
Hamari Traoré (Rennes, France)
Massadio Haidara (RC Lens, France),

Milieux de terrain:

Abdoulaye Doucouré (Everton, Angleterre)
Yves Bissouma (Brighton, Angleterre)
Diadié Samassekou (Hoffenheim, Allemagne)
Amadou Haidara (RB Leipzig, Allemagne)
Kouamé Nguessan Rominique (Cercle Bruges, Belgique)
Cheick Oumar Doucouré (RC Lens, France)
Adama Noss Traoré (FC Metz, France)
Mohamed Camara (RB Salzburg, Autriche).

Attaquants:

Adama Diara TRAORÉ (Wolverhamton, Angleterre)
Moussa Marega (FC Porto, Portugal)
Sekou Koita (RB Salzburg, Autriche)
El Bilal Touré (Stade de Reims, France)
Hadi Sacko (Deniszlisport, Turquie)
Abdoulaye (Besiktas, Turquie)
Moussa Doumbia (Reims, France)
Kalifa Coulibaly (FC Nantes, France)
Moussa Djenepo (Southampton, Angleterre)
Kevin Zohi Lucien (Stransbourg, France)
Adama Malouda Traoré (FC Metz, France).
OrangeFootball Club

EchosMédias

Soixante-et-unième Année SPECIAL N°17 1er Octobre 2020

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

DECRET N°2020-0072/PT-RM DU 1ER OCTOBRE 2020 PORTANT PROMULGATION DE LA CHARTE DE LA TRANSITION

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET N°2020-0072/PT-RM DU 1ER OCTOBRE 2020 PORTANT PROMULGATION DE LA CHARTE DE LA TRANSITION

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution,

Vu les Conclusions des Concertations nationales tenues les 10, 11 et 12 septembre 2020,

DECRETE :

Article 1er : Est promulguée, la Charte de la Transition adoptée le 12 septembre 2020 par les Forces vives de la Nation.

Article 2 : Le présent décret auquel est annexée la Charte de la Transition, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 1er octobre 2020

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat,
Bah N'DAW

ANNEXE AU DECRET N°2020-0072/PT-RM DU 1ER OCTOBRE 2020 PORTANT PROMULGATION DE LA CHARTE DE LA TRANSITION

LA CHARTE DE LA TRANSITION

TITRE I : PREAMBULE

Nous, Forces Vives de la Nation représentées au sein du Comité national pour le Salut du Peuple (CNSP), du Mouvement du 5 Juin-Rassemblement des Forces patriotiques du Mali (M5-RFP), des Partis et Regroupements politiques, des Organisations de la Société civile et des Maliens établis à l'extérieur, des Mouvements signataires de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger et des Mouvements de l'inclusivité ;

Mus par un élan de sursaut national pour la refondation de l'Etat, la préservation des principes républicains et le renouveau de la démocratie et de la citoyenneté ;

Nous fondant sur la Constitution du 25 février 1992 et l'Acte fondamental n°001/CNSP du 24 août 2020 ;

Tenant compte de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger ;

Considérant le caractère patriotique des évènements du 18 août 2020 ayant conduit à la démission libre et volontaire du Président de la République Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, précédée de la dissolution de l'Assemblée nationale et de la démission du Gouvernement ;

Considérant l'amplification des conflits meurtriers dans les régions au centre comme au nord du Pays, avec des milliers de morts, des centaines de villages détruits, des milliers de déplacés et de réfugiés, ainsi que le sacrifice ultime de nos forces armées mal équipées et livrées à l'ennemi ;

Considérant le lourd tribut payé par les filles et les fils du Mali victimes d'exactions et d'actes de répression ayant fait des martyrs parmi les manifestants pacifiques en Juillet 2020 ;

Conscient de l'impérieuse nécessité de situer l'action publique dans un cadre constitutionnel et légal, avec l'assentiment et la mobilisation du Peuple malien ainsi que l'accompagnement de la communauté internationale ;

Considérant notre attachement aux valeurs et principes démocratiques inscrits dans la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance du 30 janvier 2007 de l'Union africaine et dans le Protocole A/SP1/12/01 du 21 décembre 2001 de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance ;

Considérant l'urgence et la nécessité de doter le Mali d'organes de transition afin de combler le vide constitutionnel et institutionnel dans la conduite des affaires publiques ;

Conscient de la nécessité d'une trêve sociale pour permettre aux autorités de la transition de poser les bases de la refondation de l'Etat ;

Adoptons la présente Charte de la Transition qui complète la Constitution du 25 février 1992 et dont le présent préambule est partie intégrante.

TITRE II : VALEURS, PRINCIPES ET MISSIONS DE LA TRANSITION

CHAPITRE I : DES VALEURS ET DES PRINCIPES

Article 1er : Outre les valeurs affirmées par la Constitution du 25 février 1992 en son préambule, la présente Charte consacre les valeurs et principes suivants pour conduire la Transition :

- le patriotisme, l'intégrité, la probité et la dignité ;
- le mérite, le sens de la responsabilité et la redevabilité ;
- la discipline, le civisme et la citoyenneté ;
- la fraternité, la tolérance et l'inclusion ;
- la neutralité, la transparence, la justice et l'impartialité ;
- le dialogue et l'esprit de consensus ;
- l'esprit de solidarité, de pardon et de réconciliation.

CHAPITRE II : DES MISSIONS

Article 2 : Les missions de la Transition consacrées par la présente Charte sont notamment :

- le rétablissement et le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national ;
- le redressement de l'Etat et la création des conditions de base pour sa refondation ;
- la promotion de la bonne gouvernance ;
- la refonte du système éducatif ;
- l'adoption d'un pacte de stabilité sociale ;
- le lancement du chantier des réformes politiques, institutionnelles, électorales et administratives ;
- l'organisation des élections générales ;
- la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger.

TITRE III : DES ORGANES DE LA TRANSITION

Article 3 : Les organes de la Transition sont :

- le Président de la Transition ;
- le Conseil national de Transition ;
- le Gouvernement de la Transition.

CHAPITRE I : DU PRESIDENT DE LA TRANSITION

Article 4 : Le Président de la Transition remplit les fonctions de Chef de l'Etat. Il veille au respect de la Constitution et de la Charte de la Transition.

Il est choisi par un collège de désignation mis en place par le Comité national pour le Salut du Peuple.

Article 5 : Les pouvoirs et prérogatives du Président de la Transition sont définis dans la présente Charte et la Constitution du 25 février 1992.

Article 6 : Le mandat du Président de la Transition prend fin après l'investiture du Président issu de l'élection présidentielle.

Article 7 : Le Président de la Transition est secondé par un Vice-président. Il est désigné suivant les mêmes conditions que ce dernier.

Le Vice-président est chargé des questions de défense et de sécurité.

Article 8 : Tout candidat aux fonctions de Président et de Vice-président de la Transition doit remplir les conditions suivantes :

- être une personnalité civile ou militaire ;
- être de nationalité malienne d'origine ;
- être âgé de 35 ans au moins et de 75 ans au plus ;
- être intègre, de bonne moralité et impartial ;
- être une personnalité de notoriété publique ;
- jouir de ses capacités physique et mentale ;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pénale pour crime ;
- être reconnu pour son engagement dans la défense des intérêts nationaux.

Article 9 : Le Président et le Vice-président de la Transition ne sont pas éligibles aux élections présidentielle et législatives qui seront organisées pour marquer la fin de la Transition.

La présente disposition n'est pas susceptible de révision.

Article 10 : Le Président et le Vice-président de la Transition entrent en fonction sept (07) jours au plus après leur désignation.

Avant d'entrer en fonction, ils prêtent devant la Cour Suprême le serment suivant :

«Je jure devant Dieu et le peuple malien de préserver en toute fidélité le régime républicain, de respecter et de faire respecter la Constitution, la charte de la transition et la Loi, de remplir mes fonctions dans l'intérêt supérieur du peuple, de préserver les acquis démocratiques, de garantir l'unité nationale, l'indépendance de la patrie et l'intégrité du territoire national.
Je m'engage solennellement et sur l'honneur à mettre tout en œuvre pour la réalisation de l'unité africaine».

Après la cérémonie d'investiture et dans un délai de quarante-huit (48) heures, le Président de la Cour Suprême reçoit publiquement la déclaration écrite des biens du Président et du Vice-président de la Transition. Cette déclaration fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

Dans un délai maximum d'un (1) mois avant la fin de la transition, il reçoit une seconde déclaration écrite. Celle-ci est publiée au Journal officiel accompagnée des justificatifs éventuels en cas d'augmentation du patrimoine.

Cette obligation de déclaration s'applique également à tous les membres des organes de la Transition institués par la présente Charte, à l'entrée et à la fin de leurs fonctions.

CHAPITRE II : DU GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION

Article 11 : Le Gouvernement de la Transition est dirigé par un Premier ministre nommé par le Président de la Transition.

Il exerce les prérogatives définies par la présente Charte et la Constitution du 25 février 1992.

Le Gouvernement de la Transition est constitué de vingt-cinq (25) membres au plus.

Article 12 : Le Premier ministre et les autres membres du gouvernement doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité malienne d'origine ;
- jouir de ses capacités physique et mentale ;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pénale pour crime ;
- avoir les compétences requises ;
- être reconnu pour son engagement patriotique ;
- être de bonne moralité.

Les membres du Gouvernement de la Transition ne sont pas éligibles aux élections présidentielle et législatives qui seront organisées pour marquer la fin de la Transition.

CHAPITRE III : DU CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

Article 13 : Le Conseil national de Transition est l'organe législatif de la Transition.

Il est composé de cent vingt et un (121) membres répartis entre les Forces de Défense et de Sécurité, les représentants du Mouvement du 5 Juin - Rassemblement des Forces patriotiques (M5-RFP), les partis et regroupements politiques, les organisations de la société civile, les centrales syndicales, les syndicats libres et autonomes, les organisations de défense des Droits de l'Homme, les ordres professionnels, les Maliens établis à l'extérieur, les Mouvements signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, les Mouvements de l'inclusivité, les groupements de femmes, de jeunes et des personnes vivant avec un handicap, les confessions religieuses, les autorités traditionnelles et coutumières, les chambres consulaires, les faitières de la presse, des arts et de la culture.

Un acte fixe la clé de répartition entre les composantes du Conseil national de Transition.

Le Conseil national de Transition exerce les prérogatives définies par la présente Charte et la Constitution du 25 février 1992.

Article 14 : Le Conseil national de Transition est présidé par une personnalité civile ou un militaire élue en son sein.

La fonction de Présidence du Conseil national de Transition est incompatible avec l'exercice de tout autre mandat ou responsabilité au cours de la Transition.

Article 15 : Le Conseil national de Transition adopte son Règlement intérieur lors de sa session inaugurale.

Le Conseil national de Transition adopte le Plan d'actions de la Feuille de route de la transition présenté par le Premier ministre.

Article 16 : Le Conseil national de Transition veille à l'orientation, au contrôle et au suivi-évaluation de la feuille de route de la transition.

CHAPITRE IV : DES AUTRES DISPOSITIONS

Article 17 : L'accès des femmes aux fonctions électives et nominatives peut être favorisé par des mesures particulières prévues par la loi.

La composition des différents organes de la Transition prend en compte le genre.

Article 18 : Dans les cas de présomption de terrorisme et d'atteinte à la sureté nationale, la garde à vue peut atteindre cent soixante-huit heures, délai au-delà duquel une décision d'un magistrat de l'ordre judiciaire est requise.

Article 19 : Les responsables administratifs et financiers ou questeurs des Institutions de la République sont nommés par décret pris en Conseil des Ministres.

Article 20 : L'Etat reconnait les mécanismes traditionnels de règlement des litiges fondés sur les us et coutumes des différentes communautés dans les conditions définies par la loi.

TITRE IV : DE LA REVISION DE LA CHARTE DE LA TRANSITION

Article 21 : L'initiative de la révision de la présente Charte appartient concurremment au Président de la Transition et au tiers (1/3) des membres du Conseil national de Transition.

Le projet ou la proposition de révision est adopté à la majorité des 4/5ème des membres du Conseil national de Transition.

Le Président de la Transition procède à la promulgation de l'acte de révision.

TITRE V : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Article 22 : La durée de la Transition est fixée à dix-huit (18) mois à compter de la date d'investiture du Président de la Transition.

Article 23 : Les membres du Comité national pour le Salut du Peuple et tous les acteurs ayant participé aux évènements allant du 18 août 2020 à l'investiture du Président de la Transition, bénéficient de l'immunité. A ce titre, ils ne peuvent être poursuivis ou arrêtés pour des actes posés lors desdits événements. Une loi d'amnistie sera adoptée à cet effet.

Article 24 : La présente Charte entre en vigueur dès son adoption par les Forces vives de la Nation.

Article 25 : En cas de contrariété entre la Charte de la Transition et la Constitution du 25 février 1992, les dispositions de la présente Charte s'appliquent.

La Cour constitutionnelle statue en cas de litige.

Article 26 : Jusqu'à la mise en place des organes de Transition, le Comité national pour le Salut du Peuple (CNSP) prend les mesures nécessaires au fonctionnement des pouvoirs publics, à la vie de la Nation, à la protection des citoyens et à la sauvegarde des libertés.

Bamako, le 12 septembre 2020

Le Président du Comité national pour le Salut du Peuple,
Colonel Assimi GOITA

Bélier (21 mars - 19 avril)

Désireux de provoquer du changement, voire de l'inédit dans votre activité, vous n'en perdrez pas moins votre rigueur et votre sens des responsabilités. Sachez résister aux chants des sirènes, car l'herbe ne sera pas forcément plus verte ailleurs.

Il serait bon de solliciter un entretien afin de définir avec précisions vos requêtes et de tirer un peu plus sur vos avantages. Vous n'obtiendrez pas forcément beaucoup d'argent, mais ce petit plus financier constituerait la cerise sur le gâteau.

Taureau (20 avril- 19 mai)

Mars au trigone de Jupiter vous rend entreprenant et dynamique. Les idées que vous défendrez aujourd'hui convaincront l'entourage professionnel sans difficultés et vous aurez l'occasion d'occuper le devant de la scène. C'est le moment de vous démarquer.

L'envie de vous tranquilliser financièrement vous incite à chercher d'autres moyens d'arrondir vos fins de mois. C'est une bonne idée, mais n'acceptez pas n'importe quoi, notamment une proposition de confier vos économies pour les faire fructifier.

Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Jupiter en Sagittaire apporte à votre vie professionnelle un tournant. Vous désirez une activité où vous communiquez ou avez une clientèle. Une formation peut être proposée pour repartir sur une nouvelle orientation plus en rapport avec votre personnalité.

Ne faites pas trop de dépenses inconsidérées, elles finiraient dans le placard et vous avec des regrets. Il y a des erreurs d'appréciation et vous surestimez votre budget. Vous vivez au-dessus de vos moyens et pouvez contracter des dettes ou emprunter.

Cancer (21 juin - 21 juillet)

Vous orienterez vos pinces de telle façon que vous ne pourrez pas louper cet ascenseur professionnel qui se profilera. Vous commencerez, mine de rien, à placer vos pions en travaillant de façon plus précise et en mettant votre créativité en avant.

Vous serez pragmatique, et chez vous, un euro sera un euro. Puisque vous n'aurez pas le choix, vous serez sérieux dans la gestion de votre budget. Vous trouverez même de l'intérêt à jongler avec les chiffres, si cela peut vous aider à économiser un peu.

Lion (22 juillet - 23 août)

On peut vous demander de travailler sur une activité utile à l'avenir du service. L'activité bat son plein et vous êtes investi. En étant un maillon essentiel d'une équipe, du plaisir arrive dans votre fonction. Un sentiment de fierté personnelle s'installe.

Vous faites preuve de prudence dans la gestion de l'argent. Toutefois, il y a un risque de sortie d'argent pour le véhicule ou la réparation d'appareils ménagers. Revoyez vos priorités sans stress en laissant du temps entre toutes les dépenses de loisirs.

Vierge (23 août 23 septmbre)

Jupiter vous permettra de communiquer plus facilement, qu'il s'agisse des collègues, de collaborateurs, de votre chef ou d'un recruteur. Vous ne tournez pas autour du pot pour vous concentrer sur l'essentiel, ce qui sera remarqué et apprécié.

Il n'y aura rien à craindra aujourd'hui des planètes dans ce domaine. Certes il ne faudra pas vous attendre à remporter le jackpot, mais au moins, vous n'aurez pas de désagréables surprises côté finances. De quoi souffler et vous pencher sur d'autres sujets.

Balance (23 septmbre - 22 octobre)

Vous pourriez recevoir l'appui d'un de vos chefs ou d'un collaborateur influent qui voit en vous, de bonnes capacités pour travailler en équipe. Vos compétences comme votre personnalité vous permettent d'évoluer favorablement dans une ambiance électrique.

La journée risque d'être calme, faite d'hésitations et d'envies sans actions. Vous pensez à un budget plus élevé pour faire davantage de loisirs et profiter des bons moments. Vous dépensez des petites sommes simplement pour limiter le découvert en fin de mois.

Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Vous réussirez à régler des problèmes professionnels ressemblant à de vrais casse-têtes, grâce à votre approche innovante, à votre manière de raisonner différente des autres. Aussitôt, vous disposerez d'une meilleure considération dans votre activité.

Vous aurez des idées très déterminées sur le meilleur moyen de faire fructifier votre argent. Mais afin d'éviter tout faux pas entraînant de mauvaises surprises, demandez conseil à des spécialistes, même si vous pensez être performant dans ce domaine.

Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Les grands changements qui sont dans l'air depuis quelques semaines se font de plus en plus proches si ce n'est déjà fait pour certains d'entre vous. Ils vous obligeront à revoir vos priorités afin de vous adapter au mieux à ce qui vous perturbe par ailleurs...

Les rétrogradations planétaires troublent votre jugement. Il serait préférable de ne pas vous engager dans des dépenses ou dans des placements sans avoir vérifié que toutes les garanties soient notées noir sur blanc !

Capricorne (21 décembre -20 janvier)

Déterminé, Pluton dans votre signe vous apportera l'endurance d'aller au bout de vos objectifs. Que vous soyez en activité ou en recherche, vous multipliez les démarches pour atteindre le but fixé, surtout si celui-ci est ambitieux. Et vous réussirez !

Ce n'est pas parce que tout va bien que vous pouvez vous permettre de faire n'importe quoi. Laissez votre carte bancaire chez vous aujourd'hui pour éviter de craquer devant les vitrines ou sur les sites de ventes privées. Ça vous évitera de regretter amèrement vos achats.

Verseau (20 janvier - 19 février)

Une évolution importante arrive. Elle marque le début d'une réalisation attendue depuis longtemps. Votre personnalité conquérante revient et grâce à ce nouvel état d'esprit, vous abordez la suite de votre carrière professionnelle avec lucidité.

Vous pourriez fantasmer sur l'envie de gagner plus d'argent qu'auparavant. Ce désir entraine un sentiment de frustration. Penser à l'argent vous rend un peu nerveux. Limiter vos sorties peut faire partie des concessions immédiates pour garder du budget.

Poisson (19 février - 21 mars)

Vous aurez l'impression que l'on tentera de vous glisser des peaux de bananes sous les pieds ou que l'on se fiche de vous. Vous aurez besoin de tirer l'affaire au clair avant de décider de l'attitude à adopter une fois que vous connaîtrez la vérité.

La situation ne sera pas si négative malgré la difficulté à disposer des moyens financiers dont vous aurez besoin à l'instant T. Vous devrez avoir une montre à la main pour respecter le timing, une calculette dans l'autre pour organiser votre gestion.

Malitel
Proche de vous

TOMBOLA NISONDIA

SPIRIT

Jusqu'au 20 décembre 2020

Souscrivez à **Damou** à partir de 490 F **ou aux forfaits Internet et Grati+** à partir de 500 F pour **gagner chaque semaine de superbes cadeaux.**

service client : 6700
www.malitel.ml
www.facebook.com/malitel.officiel